

REPUBLIQUE DU BENIN



gtz

Programme de Conservation et de Gestion des Ressources Naturelles

PN. : 03.2191.9-001.00

PLAN STRATEGIQUE D'INVESTISSEMENT SUR LA GESTION DURABLE DES TERRES (PSI/GDT) AU BENIN

- VERSION PROVISOIRE -

Mai 2010

Réalisé par le Cabinet GECA-PROSPECTIVE

Organisation et Gestion des Ressources Humaines, Recherche et Evaluations, Formation

« Gestion d'entreprise
en Culture Africaine »



CABINET GECA-PROSPECTIVE

Sainte Rita, Lot 1293 tranche K
02 B.P. 1056 Cotonou – BENIN- Tél. : (229) 21-32-
54-49 / 21-32-59-44 Fax : (229) 21-32-59-45
E-mail: contact@gecaprospective.com
www.gecaprospective.com
N° INSAE : 2979312094697

« L'excellence et la crédibilité
dans tout ce que nous faisons »

SIGLES ET ACRONYMES

ABE	Agence Béninoise de l'Environnement
AGETIP	Agence de Gestion des Travaux d'Intérêt Public
AGR	Activités Génératrices de Revenus
ANCB	Association Nationale des Communes du Bénin
AVIGREF	Association Villageoise de Gestion des Réserves de Faune
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe de Développement Economique
BIT	Bureau International du Travail
BN	Budget National
CCC	Communication pour un Changement de Comportement
C.Com.	Chef de la cellule de Communication
CEB	Communauté Electrique du Bénin
CeCPA	Centre Communal pour la Promotion Agricole
CeRPA	Centre Régional pour la Promotion Agricole
CBDD	Centre Béninois du développement Durable
CCIB	Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
CENAGREF	Centre National de Gestion des Réserves de Faune
CENATEL	Centre National de Télédétection et de Cartographie Environnementale
CePED	Centre de Partenariat et d'expertise pour le développement durable
CNAB	Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin
CNDD	Commission Nationale pour le Développement Durable
CODIR	Comité de Direction
CREPPE	Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt pour la Protection de l'Environnement
CSI	Cadre Stratégique d'Investissement
DAGRI	Direction de l'Agriculture
DAT	Délégation à l'Aménagement du Territoire
DDEPN	Direction Départementale de l'Environnement et de la Protection de la Nature
DGFRN	Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles
DGR	Direction du Génie Rural
DPP	Direction de la Programmation et de la Prospective
DNMP	Direction Nationale des Marchés Publics
DSCRП	Document de Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
DSRP1	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FAD	Fonds Africain de Développement
FC	Forêt Classée

FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FMLPM	Fonds Multilatéral de Lutte pour le Protocole de Montréal
FNE	Fonds National pour l'Environnement
GDT	Gestion durable des terres
GEF	Global Environment Facility
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GRN	Gestion des ressources naturelles
IDA	Agence pour le Développement International
IEC	Information, Education et Communication
IFN	Inventaire Forestier National
IGF	Inspection Générale des Finances
IGM	Inspection Générale du Ministère
IGN	Institut Géographique National
INRAB	Institut National des Recherches Agricoles du Bénin
JMES	Journées Mensuelles pour un Environnement Sain
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MCA-BENIN	Millennium Challenge Account Bénin
MDEF	Ministère du Développement, de l'Economie et des Finances
MDGLAAT	Ministère de la Décentralisation, des Collectivités Locales et de l'Administration du Territoire
MEHU	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
MEPN	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
MUHRFLEC	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONAB	Office National du Bois
OSD	Orientations Stratégiques pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSN	Ouémé Supérieur N'DALI
PAC	Programme d'Assistance aux Communes
PAGEFCOM	Programme d'Appui à la Gestion des Forêts Communales
PAGS	Programme Administration et Gestion des Services
PAMF	Programme d'Aménagement Participatif des Massifs Forestiers, d'Agoua, des Monts Kouffé et de Wari Maro
PANA	Plan d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques
PBFII	Projet Bois de Feu Phase 2
PCC	Plan de Consommation des Crédits

PGFTR	Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains
PLAGE	Plans Locaux d'Actions et de Gestion de l'Environnement
PNDCC	Programme National de Développement Conduit par les Communautés
PNGDRN	Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles
PNGE	Programme National de Gestion de l'Environnement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
POP	Polluants Organiques Persistants
PPMA	Programme de Promotion de la Mécanisation Agricole
PPM	Plan de Passation des Marchés
ProCGRN	Programme de Conservation et de Gestion des Ressources Naturelles
PTA	Plan de Travail Annuel
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RN	Ressources naturelles
RIEEB	Rapport Intégré sur l'Etat de l'Environnement du Bénin
SAO	Substance Appauvrissant la couche d'Ozone
SDAC	Schéma Directeur d'Aménagement de la Commune
SCRP	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SIG	Système d'Informations Géographiques
SIGFIP	Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
SNG	Structures Non Gouvernementales
SONEB	Société Nationale de l'Eau du Bénin
UPE	Unité de Protection de l'Environnement
ZOC	Zone d'Occupation Contrôlée

SOMMAIRE

SIGLES ET ACRONYMES	2
INTRODUCTION.....	7
1. CONTEXTE STRATEGIQUE, JUSTIFICATION ET METHODOLOGIE D'ELABORATION DU CSI/GDT	8
1.1. Contexte et Justification	8
1.2. Méthodologie	9
2. ETAT DES LIEUX, DEFIS ET ENJEUX DU SECTEUR DE LA GDT AU BENIN	11
2.1. Bref aperçu sur le Bénin	11
2.2. Etat des lieux sur les aspects politiques, réglementaires et institutionnels relatifs à la GDT au Bénin	12
2.3. Etat des lieux sur les écosystèmes du Bénin en rapport avec la GDT	16
2.4. Etat des lieux sur les technologies de GDT et leur niveau d'adoption	20
2.5. Etat des lieux sur les mécanismes actuels de financement de la GDT	21
2.6. Orientations stratégiques du CSI/GDT Bénin	23
3. LES STRATEGIES A METTRE EN ŒUVRE	32
3.1. Les objectifs	32
3.2. Les stratégies opérationnelles et priorités d'actions	33
3.3. Principes directeurs	38
4. ANALYSE DE COHERENCE AVEC LES STRATEGIES NATIONALES ET SECTORIELLES	40
4.1. Arrimage du CSI GDT avec les NLTPS, les OSD et les OMD	40
4.2. Arrimage du CSI/GDT avec les politiques et programmes sectoriels de l'Environnement	41
4.3. Arrimage du CSI GDT avec la politique sectorielle agricole : le PSRSA	44
4.4. Arrimage du CSI GDT avec les politiques d'Aménagement du territoire et d'Urbanisation	46
4.5. Arrimage du CSI GDT avec les politiques du secteur de l'Eau	48
5. MONTAGE INSTITUTIONNEL POUR LA GESTION DU CSI/GDT ET POUR L'AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR GDT AU BENIN	50
ANNEXES	80
ANNEXE 1: LISTE DES PROJETS PIP 2008 MAEP (EN MILLIONS F CFA).....	81
ANNEXE 2:	85

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU I : RAPPORT DES ZONES AGROECOLOGIQUES AVEC LA GDT	18
TABLEAU II : SYNTHÈSE DES PROBLÉMATIQUES GDT.....	25
TABLEAU III : ARRIMAGE DU CSI GDT AVEC LES NLTPS, LES OSD ET LES OMD.....	40
TABLEAU IV : ARRIMAGE DU CSI/GDT AVEC LES POLITIQUES ET PROGRAMMES SECTORIELS DE L'ENVIRONNEMENT.....	42
TABLEAU V : ARRIMAGE DU CSI GDT AVEC LA POLITIQUE SECTORIELLE AGRICOLE : LE PSRSA.....	44
TABLEAU VI : PILIERS STRATÉGIQUES LIÉS À LA GDT	48
TABLEAU VII : CADRE LOGIQUE DU PROJET	52
TABLEAU VIII : TABLEAU DES INDICATEURS ET LEURS CIBLES	56
TABLEAU IX : PLAN OPÉRATIONNEL.....	58
TABLEAU X : BUDGET DÉTAILLÉ	65

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : RÉPARTITION DES ZAE PAR NIVEAU DE DÉGRADATION DES SOLS.....	8
FIGURE 2 : CARTE DES ZONES AGRO-ÉCOLOGIQUES DU BENIN	17
FIGURE 3 : RÉPARTITION PAR SOURCE DE FINANCEMENT DES DEUX PROGRAMMES DU MEPN-PIP 2008	22
FIGURE 4 : SOURCE DE FINANCEMENT (%)	22
FIGURE 5 : SOURCES DE FINANCEMENT (%).....	22
FIGURE 6 : ANCRAGE STRATÉGIQUE DU PLAN STRATÉGIQUE D'INVESTISSEMENT SUR LA GDT AU BENIN	49

INTRODUCTION

Le Bénin fait partie des pays à faible niveau de développement humain où l'on note une dégradation continue et inquiétante des ressources naturelles et des écosystèmes du fait de la pression exercée sur ceux-ci. La démographie est galopante et l'effet conjugué de la pauvreté et du faible investissement dans la régénération du potentiel des supports productifs (eau, sols, faune et flore) constituent indéniablement des indicateurs d'une dégradation des terres. Les documents de politiques et de stratégies de développement élaborés au Bénin ces dernières années (NLTPS, OSD, DSCR, Agenda 21, PAE, etc.) ont unanimement reconnu que les bases matérielles et humaines du développement à long terme au Bénin sont précaires et nécessitent des stratégies de pérennisation de leurs potentiels, notamment les ressources foncières qui en fait sont inextensibles, en vue d'inverser les tendances critiques.

Il est de plus en plus établi que la dégradation de l'environnement touche aussi bien les zones d'agriculture vivrière, et industrielle (cotonnière plus particulièrement), les zones d'élevage que les zones humides où la gestion intégrée des ressources en eau n'est pas encore une réalité. Les terres, les ressources forestières et pastorales et les plans d'eau dans les zones de pêche, paient aujourd'hui un lourd tribut dû à une exploitation abusive et irrationnelle.

Cette situation peu reluisante, qui sera certainement de plus en plus exacerbée par les effets des changements climatiques, appelle nécessairement de nouvelles formes d'intervention pour prévenir et progressivement juguler la dégradation des terres. C'est ce qui justifie l'élaboration du présent Cadre stratégique d'investissement pour la gestion durable des terres. Pour ce faire, la démarche spécifique préconisée par le mécanisme de suivi de la Banque Mondiale sur l'initiative Terr'Africa a été suivie, à travers les phases clés suivantes : (i) phase d'analyse diagnostique (revue des documents et stratégies nationales ainsi que des acteurs et leurs fonctions), (ii) phase de planification et de définition d'actions prioritaires (concertation des acteurs, définition actions prioritaires, auto planification des actions par les acteurs) ; (iii) phase d'élaboration du CSI/GDT (recensement des besoins et actions prioritaires, confection de la logique d'intervention, définition des arrangements institutionnels, définition des stratégies de mobilisation des ressources et du chronogramme d'exécution des activités sur une période de 5 ans).

1. CONTEXTE STRATEGIQUE, JUSTIFICATION ET METHODOLOGIE D'ELABORATION DU CSI/GDT

1.1. Contexte et Justification

La dégradation continue du couvert végétal, la baisse drastique de la productivité des écosystèmes, l'érosion des sols, le comblement des cours d'eau, la déforestation et la désertification constituent le lot quotidien d'exploitation des ressources naturelles. Les chiffres existants¹ feraient état d'un recul de la forêt et du couvert végétal au rythme annuel moyen de 1.000 Km².

Comme l'indique la figure ci-dessous, les huit zones agro écologiques du Bénin se dégradent à un rythme qui appelle une prise de conscience plurisectorielle et une coordination des actions de GDT.

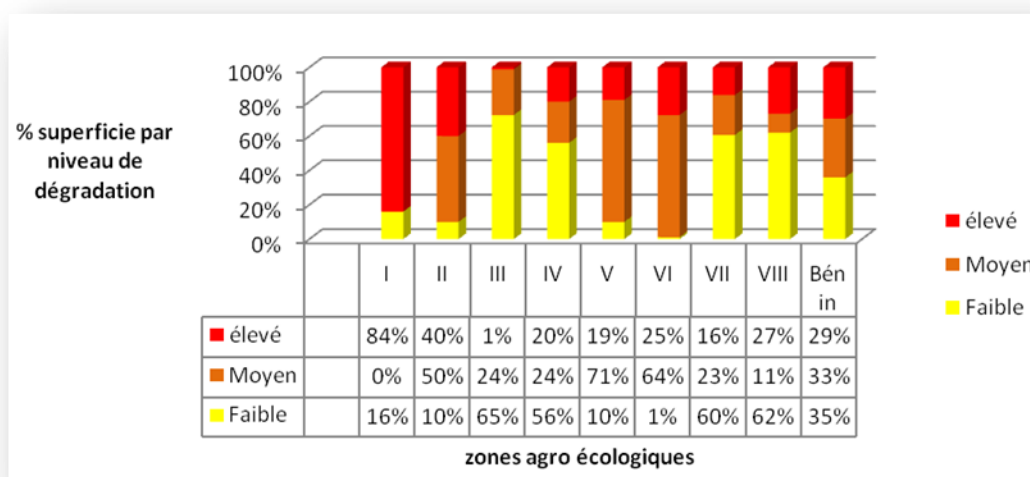


Figure 1 : Répartition des ZAE par niveau de dégradation des sols

Sources : Sols et Forêts : les sols et leurs potentialités agricoles, les essences forestières, Fiche technique, INRAB. (Documents du Bénin, 1995, 68 p.)

Ce graphique révèle que pour l'ensemble du Bénin, les zones fortement dégradées sont de l'ordre d'environ 29% et les zones moyennement dégradées sont de l'ordre de 33%. Les zones fortement dégradées sont beaucoup plus concentrées dans la zone 1 (extrême Nord) et la zone 2 (zone cotonnière du Borgou) et sur les terres de barre (les plateaux d'Allada, Abomey, Adja et Porto Novo, Sakété, Avrankou). Les 20% de terres fortement dégradées de la zone 4 (Ouest Atacora) comportent plus de 5% de terres extrêmement dégradées.

¹ Selon le document des TDR de la mission

Il ressort de ces analyses que la quasi-totalité des huit zones agro écologiques sont touchées par la dégradation des sols au Bénin. Au vu de la persistance des pratiques qui sont à la base de ce phénomène, le niveau de dégradation actuel serait certainement plus élevé.

Devant l'ampleur de cette situation le Bénin avait initié et exécuté des programmes spécifiques et des actions ponctuelles pour atténuer les risques encourus et ce, dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'action environnemental (PAE). De même, il a contribué à l'approbation de l'ensemble des conventions internationales et leurs mécanismes de mise en œuvre, notamment la Convention de lutte contre la désertification (CLCD), la Convention sur la biodiversité (CBD) et la Convention sur les changements climatiques (la CCC) et a ratifié les accords et protocoles subséquents. Néanmoins force est de constater que les rapports d'évaluation de la mise en œuvre de ces différentes initiatives convergent tous à l'unanimité sur l'insuffisance des efforts fournis et le faible niveau de synergie institutionnelle qui limitent l'impact des politiques sectorielles qui elles aussi, n'appréhendaient pas toutes les dimensions intégrées de la gestion durable des terres (GDT) au Bénin.

Dans ce contexte, le Bénin s'est à juste titre dans l'initiative TerrAfrica afin de capitaliser le savoir-faire et les connaissances qu'offre cette dynamique pour inverser progressivement les tendances lourdes et critiques qui profilent à l'horizon, à travers le développement des partenariats et la mobilisation des ressources nécessaires à la gestion durable des terres. L'élaboration du cadre stratégique d'investissement préliminaire objet du présent document, est considérée comme une première étape du processus en matière de GDT au Bénin.

Cette initiative tire ainsi toute sa pertinence de ce qu'il constitue un moyen par lequel des objectifs communs de gestion durable des terres sont poursuivis dans une perspective intégrée et complète, en particulier pour ce qui est du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP/NEPAD) et du Plan d'action environnemental (PAE), ainsi que des plans d'action nationaux de l'UNCCD et les programmes d'action nationaux d'adaptation issus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

1.2. Méthodologie

Elle se décompose en quatre phases :

Phase 1 : Analyse Diagnostique d'Etat des lieux sur le la Gestion durable des terres au Bénin.

- ✓ Revue documentaire
- ✓ Analyse du contexte interne et externe GDT au Bénin
- ✓ Identification des parties prenantes et acteurs aux niveaux macro, meso et micro
- ✓ Collecte de données à l'aide des outils WOCAT
- ✓ Inventaire des ressources disponibles (politiques, stratégiques, humaines, financières, matérielles, informationnelles et organisationnelles) sur la GDT au Bénin
- ✓ Cartographie essentielle de la GDT

Phase 2 : Élaboration du cadre stratégique d'investissement préliminaire de gestion durable des terres au Bénin (CISP/GDT).

- ✓ Dépouillement des fiches synoptiques et analyse
- ✓ Elaboration des matrices d'investissement préliminaire
- ✓ Matrice d'analyse écosystémique
- ✓ Matrice d'analyse technologique
- ✓ Matrice d'analyse politique et financière
- ✓ Matrice d'analyse institutionnelle
- ✓ Construction des options GDT
- ✓ Elaboration de l'avant projet du cadre stratégique d'investissement préliminaire.

Phase N°3 : Validation de l'avant projet du CSIP/GDT Bénin par les parties prenantes et planification des actions opérationnelles du PSI/GDT.

- ✓ Identification de tous les acteurs parties prenantes à la GDT au Bénin.
- ✓ Présentation du CSIP/GDT Bénin
- ✓ Formulation de la vision du PSI/GDT par les acteurs
- ✓ Définition des domaines prioritaires et planification des actions au cours de l'atelier.
- ✓ Identification des niveaux de responsabilité et des chefs de file

Phase 4 : Élaboration du document final du CSI/GDT et restitution au Comité de pilotage.

- ✓ Collecte des données complémentaires
- ✓ Elaboration du document du CSI/GDT
- ✓ Identification des indicateurs
- ✓ Entité administrative responsable de leurs mesures
- ✓ Elaboration du dispositif de suivi du financement du PSI/GDT

2. ETAT DES LIEUX, DEFIS ET ENJEUX DU SECTEUR DE LA GDT AU BENIN

2.1. Bref aperçu sur le Bénin

Situé au Sud de l'Afrique Occidentale entre le 6^{ème} et le 14^{ème} degré de latitude Nord, et entre le 1^{er} et le 4^{ème} degré de longitude Est, le Bénin couvre une superficie de 112 622 km² et présente un relief peu accidenté avec une seule région élevée située dans le nord-ouest du pays : la chaîne de l'Atacora.

Le climat du Bénin est relativement sec au sud, au regard de la latitude. Les précipitations sont modestes avec des températures élevées et peu variables. Le climat se distingue de celui des autres pays par quatre zones à savoir : le **climat subéquatorial**, le **climat subsoudanien**, le **climat soudanien** et le **climat soudanien de montagne** de même type que le précédent caractérisé par des pluies fortes en raison des altitudes élevées. Le réseau hydrographique est bien fourni en lagunes, lacs, bas-fonds et plaines inondables d'environ 120 000 hectares de zones irrigables à qui il faut ajouter de nombreux autres plans d'eau constitués de lacs couvrant environ 34 800 à 44 800 ha (en période de crue). Les sols du Bénin sont caractérisés par une grande variabilité, tant au plan de leur nature, de leur fertilité que de leur répartition géographique. La surface totale cultivable représente 62,5 % de la superficie du pays, mais 20% seulement des surfaces cultivables sont effectivement exploitées, soit 12 % du territoire national. Le couvert végétal du Bénin présente une diversité agro-écologique assez marquée.

Avec une population estimée en 2007 à plus de 8 millions d'habitants inégalement répartis sur la l'ensemble du territoire avec une forte concentration (60%) dans la partie méridionale (12% du territoire) le Bénin est sujet à de nombreux problèmes de pauvreté et d'environnement au cœur desquels se trouve la question de gestion durable des terre. Le taux de croissance annuel de la population est en moyenne de 3,2% avec une population urbaine en croissance plus rapide (5,2 %) que la population rurale (1,4%).

Au plan économique, le Bénin compte parmi les pays les plus pauvres et est membre du groupe des pays les moins avancés (PMA) obtenant un classement de 0,431, soit le 162^e sur 177 pays selon l'Indicateur du développement humain (IDH) du PNUD, et l'espérance de vie à la naissance est de 59,2 ans. Depuis son indépendance en 1960, la croissance économique du Bénin a été trop faible pour permettre une amélioration substantielle du niveau de vie des populations. Elle a été d'une moyenne de 2,8% entre 1960 et 1990 et a évolué en dents de scie de 1990 à 2005 autour d'une moyenne de 4,8%.

L'agriculture, principale activité socio-économique d'environ 70% de la population active, contribue à hauteur de 38% à la formation du PIB. Elle reste pourtant tributaire d'une exploitation quasi minière et extractive d'un potentiel de 4,8 millions d'hectares de terres arables dont dispose le pays, du fait de la persistance des pratiques de cultures semi-itinérantes sur brûlis. Par ailleurs, le boom cotonnier enregistré au cours des dernières décennies a contribué à faire de l'agriculture un des secteurs clés responsables de la dégradation de l'environnement, non seulement à travers la grande consommation de terres en friche, mais aussi par la forte utilisation d'engrais minéraux et de pesticides dont les effets ne sont pas sans conséquences négatives sur les terres, constituant ainsi une profonde menace sur les zones ayant encore une disponibilité foncière.

L'élevage représente la deuxième principale activité socio-économique de la population rurale notamment dans la zone septentrionale où l'élevage bovin conserve son caractère extensif et transhumant, essentiellement basé sur l'exploitation des ressources pastorales naturelles (les prairies et parcours permanents font environ 4,9% des terres²). La gestion de ces ressources pastorales naturelles, ajoutée aux défrichements fréquents pour l'installation des champs de cultures vivrières et cotonnière, constituent les causes majeures d'allumage des feux de brousse, de destruction du couvert végétal chaque année (environ 100 000 ha/an) et de nombreuses autres formes de dégradation associées.

L'utilisation des ressources naturelles s'effectue de façon générale dans un contexte problématique de la gestion durable des terres aggravé par :

- l'extrême dépendance de l'économie nationale du capital naturel ;
- la rapide croissance démographique ;
- l'extrême pauvreté qui génère des dégâts environnementaux estimés à 20 milliards /an;
- l'insuffisance d'informations sur les inventaires et les modes de gestion des ressources naturelles ;
- les pratiques peu convenables d'utilisation des terres ;
- l'adoption tardive du code foncier rural ;
- le caractère peu approprié de la tenure et des structures de propriété, l'insuffisance des informations sur l'économie environnementale ;
- l'inexistence de bases fiables pour la prise en compte des ressources naturelles dans les actions de développement et dans les prises de position/décisions ;
- l'allocation peu convenable des coûts de l'entretien et des avantages inhérents à l'utilisation des ressources naturelles ;
- la faible performance des mécanismes institutionnels de développement d'actions concertées ;
- etc.

2.2. Etat des lieux sur les aspects politiques, réglementaires et institutionnels relatifs à la GDT au Bénin

Le cadre politique, réglementaire et institutionnel du Bénin en matière de gestion durable des terres est aujourd'hui bien fourni par l'existence de multiples textes législatifs et réglementaire depuis l'avènement de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenue à Rio de Janeiro en juin 1992. Les Conventions qui s'en sont suivies, ont profondément marqué les cadres politique, stratégique, législatif et réglementaire

² In Répertoire des indicateurs environnementaux du développement durable et de compendium statistiques au Bénin

relatifs à la gestion des ressources naturelles, avec des répercussions sur la gestion durable des terres (GDT), aussi bien sur le plan général que sectoriel. Fort des dispositions de sa Constitution du 11 décembre 1990 qui précise en son article 11 que « Toute personne a droit à un Environnement sain, satisfaisant et durable et a droit de le défendre. L'Etat veille à la protection de l'Environnement », le Bénin a souscrit à plusieurs conventions et accords internationaux, notamment les trois Conventions Rio³ avec la promulgation des lois y afférentes :

Le point commun à ces trois conventions se trouve être 'le Développement durable' objet de l'Accord conclu le 21 mars 1994, entre la République du Bénin et le Royaume des Pays-Bas.

Plus particulièrement en relation avec la GDT, il est à noter :

- la loi-cadre sur l'environnement qui exige dans son Article 21 que « l'affectation et l'aménagement du sol à des fins agricoles, industrielles, urbaines ou autres, ainsi que les travaux de recherche ou d'exploitation des ressources du sous-sol pouvant porter atteinte à l'environnement béninois donnent lieu à une étude d'impact préalable » ;
- la loi portant organisation des Communes qui attribue à ces dernières, des compétences claires en matière (i) d'affectation des sols ; (ii) d'infrastructures hydrauliques et aménagements hydro-agricoles ; et (iii) d'entretien des plantations et la protection des ressources naturelles ;
- la loi portant régime foncier rural en République du Bénin qui s'appuie sur le « Plan Foncier Rural-PFR » qui permet de sécuriser les terres en milieu rural en a) offrant une reconnaissance légale aux droits fonciers établis ou acquis selon la coutume (Certificat rural) ; b) construisant un dispositif communal de gestion foncière rurale ; c) assurant une sécurité foncière aux producteurs pour stimuler l'investissement dans la production et l'entretien de la fertilité des terres.

L'éventail de textes législatifs et réglementaires dont s'est doté le Bénin durant ces quinze dernières années devrait constituer des balises pour élaborer et mettre en œuvre des programmes et projets pouvant contribuer significativement à la gestion durable des terres, d'autant plus qu'elles orientent pour la plupart vers de nouvelles approches de gestion participative associant les populations. Toutefois, certains domaines restent à explorer davantage en raison des contraintes qui y persistent. Par exemple, les acteurs du sous-secteur élevage se demandent en quoi la Loi portant régime foncier rural et les outils comme le PFR et le Certificat foncier, aura amélioré la gestion des parcours de bétail et de la transhumance, d'autant plus que la Loi organique n° 87-031 du 21-9-1987 portant réglementation de la vaine pâture, de la garde des animaux domestiques et de la transhumance, n'a pas encore connu la relecture nécessaire pour s'adapter aux réalités actuelles.

Par ailleurs, ces instruments législatifs et réglementaires qui ont le mérite d'exister et de marquer une certaine volonté politique visant à inscrire le Bénin dans une vision partagée de

³ Il s'agit de (i) la Convention sur la Diversité Biologique, (ii) la Convention des Nations Unies sur les Changements Climatiques et (iii) la Convention Internationale sur la Lutte Contre la Désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et /ou la désertification en particulier en Afrique

gestion durable des ressources naturelles – et donc implicitement des terres – se trouvent confrontés aux mêmes difficultés d'application que d'autres textes antérieurs, et qui ont pour noms : (i) procédures trop longues d'adoption ; (ii) retard considérable dans la prise de textes d'application ; (iii) insuffisance des dispositifs de vulgarisation et de suivi de la mise en œuvre⁴, (iv) manque de ressources adéquates⁵, etc.

Les investigations ont montré que la plupart de ces textes sont le plus souvent mal connus ou pas du tout des acteurs concernés, s'ils ne sont pas simplement mis aux oubliettes. L'inconvénient majeur en est la persistance des délits ou mauvaises pratiques favorisant la dégradation des terres que ces textes sont censés combattre ou tout au moins atténuer, notamment la déforestation, les feux de brousse incontrôlés, les cultures sur brûlis, le labour des flancs de collines, le surpâturage, les conflits entre éleveurs et agriculteurs.

➤ **Place de la GDT dans les Politiques et stratégies générales de développement**

La vision prospective énoncée dans le document « Alafia Bénin 2025 » est de faire du Bénin en 2025, «un pays-phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social ». Les *Etudes Nationales de Perspectives à Long terme* qui fondent cette vision ont montré l'importance de la sécurité foncière pour les investissements sur les terres et ont particulièrement mis en relief la nécessité d'une meilleure gestion foncière, distinguant les zones naturelles agricoles, les zones agropastorales, les domaines publics, commerciaux et privés.

Dans le cadre des *Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)* auxquels le Bénin a souscrit, la question relative à la GDT est abordée surtout dans l'OMD 7 : « Assurer un environnement durable ». L'indicateur retenu au Bénin concerne les superficies des terres protégées (en %) qui doivent partir de la valeur courante de 0,18% en 2004 pour atteindre une valeur cible OMD de 1% en 2015. L'analyse de la situation au niveau national, fait apparaître que, d'une façon générale, les progrès enregistrés ne permettent pas d'atteindre les principaux OMD au rythme d'évolution actuel⁶. La déclinaison de cet objectif 7 des OMD est ressortie dans les orientations stratégiques de développement (OSD, 2006-2011) que le Gouvernement a définies pour atteindre ses objectifs d'accélération de la croissance et de réduction de la pauvreté. Ces OSD sont au nombre de six, parmi lesquelles certaines abordent plus ou moins la question de GDT, notamment celles relatives (i) à la promotion du renouveau économique, (ii) au développement des infrastructures de qualité et (iii) au développement équilibré et durable de l'espace national visant la sécurisation et la fiabilisation de la propriété foncière et prenant appui sur les instruments du Code foncier rural.

L'opérationnalisation des OSD pour l'horizon temporel 2007-2009 s'est faite à travers la *Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP)* en tant qu'outil de coordination pour impulser le partenariat entre les différents acteurs. La SCRP fait suite à la mise en œuvre du DSRP-1, dont l'évaluation avait conclu que la "pauvreté s'est accentuée

⁴ Les Décrets d'application de la loi portant régime foncier rural ne sont pris que partiellement, certains étant toujours attendus et les organes locaux de gestion foncière prévus ne sont pas encore fonctionnels

⁵ Le transfert des compétences et des ressources aux Communes pour leur permettre d'assumer pleinement les prérogatives inscrites dans la loi n°97-029 du 15 janvier 1999, n'est pas encore tout-à-fait une réalité.

⁶ Analyse rapportée dans le document SCR 2007-2009, p.

beaucoup plus en milieu rural au Bénin, du fait, entre autres, de l'accélération de la dégradation des terres". C'est à ce titre que le Gouvernement a envisagé d' « asseoir les bases d'un développement agricole durable » à travers: (i) la mise au point des outils de valorisation et de gestion de la ressource eau et du potentiel en terre; (ii) le développement de pôles agricoles selon les spécificités agroécologiques ; (iii) la sécurisation de la propriété foncière, l'actualisation des cartes d'aptitude culturale des sols et (iv) le reboisement à l'échelle nationale.

➤ **Place de la GDT dans les Politiques et stratégies sectorielles de développement**

Que se soit dans le secteur de l'environnement que dans le secteur agricole, la place de la GDT est superficiellement perçue dans le dispositif stratégique existant.

Dans le domaine de l'environnement, les stratégies environnementales comme l'Agenda 21, le PAE, la politique forestière, le Programme d'Action National de Lutte Contre la désertification (PAN/LCD) et autres conventions ratifiées n'ont pas mis un accent tout particulier sur la GDT. Dans le **Plan stratégique du Ministère en charge de l'Environnement élaboré** en septembre 2001 sur la base des options déjà définies le PAE et l'Agenda 21 National, un seul domaine sur les cinq⁷ porteurs des objectifs stratégiques a mis en relief quelques aspects liés à la GDT en mentionnant "l'intégration de la dimension environnementale dans tout le processus de développement". L'évaluation du Plan stratégique réalisée en novembre 2006 a montré que les activités relatives à la diversité biologique et aux changements climatiques ont connu un très faible taux d'exécution et ceci, faute de financement. Par ailleurs, la plupart des Cellules environnementales mises en place dans les ministères sectoriels n'ont pas été opérationnelles, ce qui n'a pas permis d'apprécier le niveau réel d'intégration des préoccupations environnementales dans les politiques, stratégies, programmes et projets. La stratégie sectorielle actuelle repose essentiellement sur deux piliers à savoir :

- le Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE 2) dont la composante « Appui aux initiatives de gestion locale de l'environnement » est destinée à prendre en charge les problèmes de fertilité des sols, de désertification, de régression des zones de pâturage, etc.,
- et le Programme National de Gestion durable des Ressources Naturelles (PNGDRN) qui vise l'élaboration de schéma directeur d'utilisation des sols, l'aménagement participatif et durable des forêts et aires protégées, etc.

Dans le secteur agricole, la Déclaration de Politique de Développement Rural (DPDR) de 1999 a, parmi ses grandes orientations, mis l'accent sur la « Conservation du patrimoine écologique », qui prend en compte la gestion de la fertilité du sol par la mise au point de réponses adaptées aux problèmes de dégradation des ressources naturelles. Le **Schéma Directeur du Développement Agricole et Rural (SDDAR)**⁸, a décliné cette orientation à travers

⁷ (i) Environnement et Aménagement du Territoire ; (ii) Urbanisme et assainissement (iii) Habitat et Construction ; (iv) Topographie et cartographie et (v) Administration générale et gestion des services.

⁸ Le SDDAR a été élaboré en avril 2000 puis adopté en juillet 2001

des options stratégiques relatives: (i) aux droits à l'exploitation et à la gestion des ressources naturelles, notamment des terres ; (ii) aux droits à la propriété foncière (iii) aux incitations pour la remise en état des terres dégradées, etc. Actuellement, le document tenant lieu de cadre de référence des actions dans le secteur agricole est le *Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole au Bénin (PSRSA)* qui, de façon spécifique vise à: (i) Contribuer à la croissance et à la sécurité alimentaire à travers une production efficace et une gestion durable des exploitations et (ii) Assurer la compétitivité et l'accès des produits aux marchés grâce à la promotion des filières agricoles. Les stratégies opérationnelles portent entre autres sur la disponibilité et l'accessibilité d'intrants améliorés, de la mécanisation adaptée, des connaissances professionnelles et innovations, d'aménagements agricoles opérationnels, ainsi que sur la sécurisation et gestion de l'accès au foncier.

Dans les politiques et stratégies des autres secteurs, mention est faite de la Gestion durable des terres dans le Plan Stratégique (2009-2013) du MUHRFLEC à travers le « Programme Appui à la Gestion Urbaine (PAGU) », dont certains objectifs opérationnels ont trait au renforcement des capacités des acteurs de la gestion de la Réforme foncière, à l'élaboration d'un mécanisme de veille et de gestion des réserves foncières et à la promotion de l'aménagement et la mise en valeur des zones frontalières.

La GDT est aussi présente dans les orientations stratégiques de la Déclaration de Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (DEPONAT) adoptée par le Gouvernement en novembre 2002 et assortie d'un document de Stratégie Opérationnelle (DSO-Livre blanc, novembre 2006). Le DSO devrait apporter une contribution aux réflexions sur la question GDT, puisqu'il y est question d'appuyer les Schémas Directeurs d'Aménagement des Communes (SDAC) et les Schémas Territoriaux d'Aménagement et de Développement (STAD) visant à planifier l'occupation de l'espace.

2.3. Etat des lieux sur les écosystèmes du Bénin en rapport avec la GDT

Le Bénin est divisé en huit zones agroécologiques (représentées sur la carte ci-dessous, fig. 2) dont l'état des lieux en rapport avec la GDT est présenté dans le tableau I.

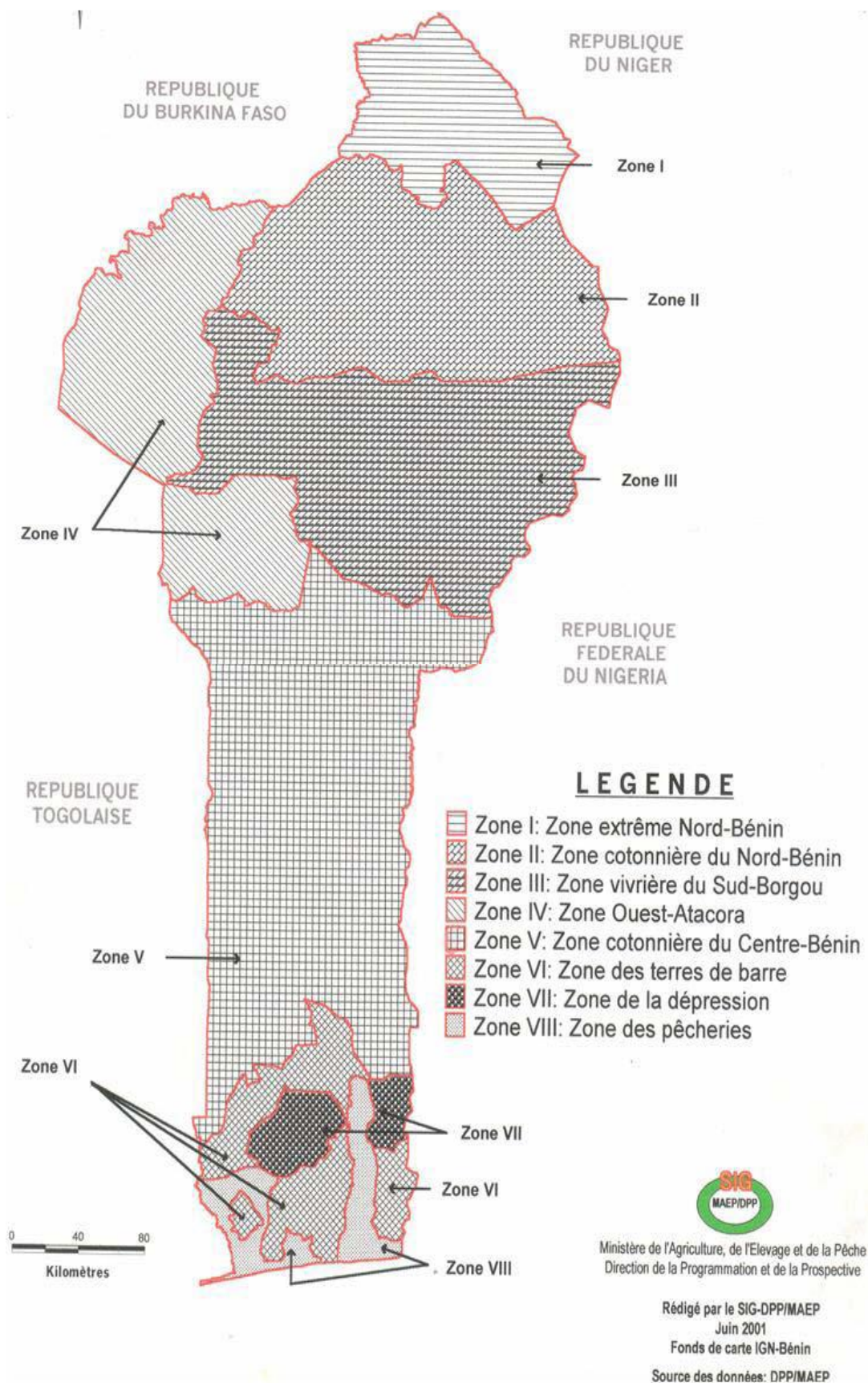


Figure 2 : Carte des zones agro-écologiques du Bénin

Tableau I: Rapport des zones agroécologiques avec la GDT

Zones agroécologiques	Situation	Rapport avec la GDT
Zone 1 : Zone soudano-sahélienne de l'extrême nord (zone extrême Nord bénin) :	Elle s'étend sur les deux communes de Malanville et de Karimama et couvre environ 6.000 km ²	Zone exposée à une forte érosion ; Dégradation très prononcée des forêts ; Production chaotique ; divagation des bovins et dégâts d'animaux ; Constitution de fortes colonies nigériennes ; Désertification ; Non maîtrise des feux de brousse ; surpâturage ; enclavement ; pratiques culturelles inappropriées
Zone 2 : Zone soudanienne du nord-est (zone cotonnière du Nord-Bénin)	Cette zone s'étend sur 20930 km ² et recouvre les communes de Banikoara, Kandi, Ségbana, Gogounou dans le département du Borgou, Kérou et l'extrême nord de Kouandé dans l'Atacora.	Déforestation et Dégradation du couvert végétal et érosion très rapide des terres ; Problèmes d'eau ; Difficulté d'accès à la nappe d'eau ; Défrichements anarchiques ; braconnage dans les zones protégées Difficulté d'accès à la nappe d'eau Non maîtrise des filières Enclavement
Zone 3 : Zone soudanienne du nord-bénin (zone cultures vivrières sud-Borgou)	Elle s'étend sur 23442 km ² et est située au sud du département du Borgou (Communes de Kalalé, Sinendé, N'Dali, Nikki, Bembéréké, moitié nord de Tchaourou, Parakou) et le centre-Est de l'Atacora.	Sols très sensibles au lessivage; situation mauvaise en eau ; transhumance dans les forêts classées ; Implantations de champs et de troupeaux dans les forêts classées Cours d'eau naturels en partie logés dans les forêts classées
Zone 4 : Zone soudanienne du nord-ouest (zone Ouest-Atacora) Caractéristiques	Elle s'étend sur 31200 km ² et couvre les communes de Ouaké, Djougou, Copargo, Natitingou, Toucountouna, Kobli, Matéri, Boukoumbé et Tanguiéta	Végétation très dégradée. Sols ferrugineux dégradés avec une réserve en eau faible et une fertilité médiocre. Sols minéraux bruts inaptes à toutes cultures

Zones agroécologiques	Situation	Rapport avec la GDT
Zone 5 : Zone soudano-guinéenne de transition (zone cotonnière du centre Bénin)	Elle couvre environ 16.900 km ² et abrite les communes de Djidja, Savalou, Dassa-zoumè, Savè, ouèssè, Aplahoué, Kétou, Parakou, Tchaourou et Bassila	Zone entièrement occupée par des sols ferrugineux tropicaux lessivés ou appauvris Dégradation anthropique des sols concrétionnés à fragilité variables Techniques culturales destructrices ; Braconnage ; exploitation frauduleuse de bois dans les forêts classées et déstabilisation des bassins versants
Zone 6 : Zone soudano-guinéenne sur terre de barre (zone des terres de barre)	La superficie totale est d'environ 10.500 km ² . La zone couvre l'ensemble de la zone géologique des "terres de barre".	Sols profonds mais dégradés, avec une capacité de rétention pour l'eau faible ; Perte de fertilité des terres et Dégradation accentuée des écosystèmes Insécurité foncière plus prononcée; Fort prélèvement de flore et de faune (pharmacopée traditionnelle)
Zone 7 : Zone soudano-guinéenne sur les vertisols (zone de la dépression)	Elle couvre environ 2.000 km ² et correspond à la dépression d'argiles gonflantes de la Lama	L'eau disponible dans ces sols est assez faible à cause de la forte énergie avec laquelle le sol retient l'eau ; Problèmes de drainage en seconde saison de pluie ; Dégradation du couvert végétal ; Sols difficiles à travailler ; Persistance des pratiques de feux de brousse ; Exploitation et carbonisation frauduleuse
Zone 8 : zone sableuse littorale et fluvio-lacustre (zones des pêcheries)	Elle couvre 3.500 km ² environ et regroupe la bande sableuse côtière et les alluvions fluviales et lacustres du Mono, de l'Ouémé et de l'Atlantique. Elle couvre les communes d'Athiémé, Grand-Popo, Comé, Ouidah, Abomey-Calavi, Sô-Ava, Sèmè-Podji, Aguégoué, Dangbo, Bono et Ouinhi	Sols sableux pauvres en matière organique Faible capacité d'échange et faible pouvoir de rétention en eau. Ils ne peuvent être valorisés que par des espèces pérennes adaptées telles que le cocotier, <i>l'Eucalyptus</i> , <i>le Filao</i> , <i>l'Acacia auriculiformis</i> , l'anacardier etc. ; Erosion côtière ; Modification des plans d'eau ; Inondation ; Présence et fragilité des zones humides

2.4. Etat des lieux sur les technologies de GDT et leur niveau d'adoption

Plusieurs technologies de GDT sont expérimentées au Bénin pour assurer la régénération de la fertilité des sols. Parmi ces dernières, on peut citer par catégories :

- les technologies traditionnelles,
- les technologies de fumure à base d'engrais chimique,
- les technologies de maintien de fertilité à base des légumineuses herbacées (Mucuna, Ashynomenae, Stylosanthes etc.)
- les technologies agroforestières à base de légumineuse ligneuse (Acacia, Moringa, glyricidia, Anterololium etc.),
- les techniques de conservation de l'eau dans le sol (lutte anti érosive, labour en courbes de niveau, les pratiques GIRE autour des points d'eau, etc.),
- les technologies à base du compostage et d'utilisation du fumier,

L'analyse des taux d'**adoption** et d'application de ces différentes technologies a fait l'objet de travaux d'enquêtes du Projet RAMR⁹. Sur l'ensemble des technologies proposées pour la gestion de la fertilité, on constate que celles suscitant plus d'intérêt pour les producteurs sont: (i) l'application de la fumure minérale; (ii) la préparation et l'utilisation du fumier; (iii) la fabrication et l'utilisation du compost ; (iv) la gestion des résidus de récolte; (v) l'assolement et la rotation des cultures; et (vi) la régénération par le mucuna.

Les technologies agroforestières sont en majorité préférées dans le Sud pour la production du bois que pour la fertilisation proprement dite, tandis que certaines essences ligneuses telles que le moringa et le glyricidia s'intègrent aux pratiques culturelles des régions du Centre et du Nord pour leurs rôles dans l'alimentation du bétail (moringa) et leur adéquation pour la culture de l'igname (glyricidia). Toutefois les résultats d'adoption sont encore largement en dessous des niveaux escomptés.

Les techniques de **rotation à base de légumineuses** et de plantes fourragères ont été testées. L'intégration agriculture-élevage à travers ces différents essais ne mobilise pas les agriculteurs malgré des initiatives intéressantes de certains producteurs dans les régions du Nord principalement.

Les techniques culturelles recommandant un **travail minimum du sol** intègrent certains systèmes de culture dans le Centre et le Nord alors que la pratique de non travail du sol et de semis direct sous couverture végétale (SCV) était connue auparavant. Par contre les techniques culturelles et les dispositifs de **lutte antiérosive** vulgarisés n'ont pas connu un niveau d'adoption élevé.

En définitive de nombreuses initiatives et actions ont été développées au Bénin en matière de régénération de la fertilité des sols. **Toutefois, à l'analyse l'on se rend à l'évidence que la**

⁹ Etude sur la vulgarisation et l'adoption des technologies de gestion de la fertilité des sols. ALOHOU E. et HOUNYOVI A. Janvier 1999 INRAB/RAMR.

pertinence de l'ensemble de ces innovations par rapport aux préoccupations réelles des producteurs, n'est pas toujours établie.

2.5. Etat des lieux sur les mécanismes actuels de financement de la GDT

Le Gouvernement du Bénin, avec l'appui des Partenaires techniques et financiers, a mis en œuvre plusieurs projets/programmes ayant des rapports directs ou indirects avec la GDT. (voir [annexe1](#)). En termes de financement, il faut reconnaître que c'est dans les secteurs de l'environnement et de l'agriculture que les actions les plus importantes touchant les questions de gestion durable des terres ont été mises en œuvre à travers des programmes d'investissements publics, aussi bien sur financement du budget national que sur des ressources extérieures.

Au nombre des actions soutenues financièrement au cours de ces dernières années et portant sur les questions touchant la gestion durable des terres, l'on peut rappeler sans exhaustivité :

- ***Le Projet de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN)*** financé par la Banque Mondiale et mis en œuvre de 1992 à 1998. et relayé par le ***Programme de Gestion des Terroirs et des Ressources Naturelles (PGTRN)*** avec l'appui de l'Agence française de développement (AFD) et la Coopération allemande (GTZ) ;
- ***Le Projet d'Appui au Développement des Systèmes d'Exploitation (PADSE)*** mis en œuvre dans les départements de l'Alibori, du Borgou, des Collines et du Zou de 1999 à 2006 sous financement AFD ;
- ***Le Projet de Plantations de Bois de Feu dans le sud Bénin (PBF- Phase 1 et 2)*** : Sur un cofinancement FAD-OPEP ;
- ***Le Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE-2) proposant des Plans Locaux d'Actions et de Gestion de l'Environnement (PLAGE)***, où figurent des aspects GDT. Le PNGE-2 est prévu pour une durée de sept ans, avec un coût global de 24,54 milliards de FCFA, dont 11,19 milliards (soit environ 46%) destinées à la Composante « Appui aux initiatives de gestion locale de l'environnement », qui pourrait prendre en charge les problèmes de baisse de fertilité des sols, de désertification, de régression des zones de pâturage, d'insécurité foncière, etc.
- ***Le Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles (PNGDRN)*** élaboré en Novembre 2008, vise à "Contribuer à la croissance pour la réduction de la pauvreté par une gestion durable et intégrée des forêts et des ressources naturelles"¹⁰. La GDT est prise en compte dans la déclinaison de certains axes

Dans le secteur de l'environnement, plusieurs projets sont actuellement mis en œuvre par les différents programmes (PNGE et le PNGDRN) en rapport avec la GDT. Le financement de ces projets dépend en grande partie des partenaires techniques et financiers. A titre illustratif, la contribution du Budget national et des partenaires dans le budget alloué au MEPN, pour le PIP de l'année 2008 dans le cadre desdits programmes, se présente comme suit :

¹⁰ PNGDRN, Rapport Final (Novembre 2008)

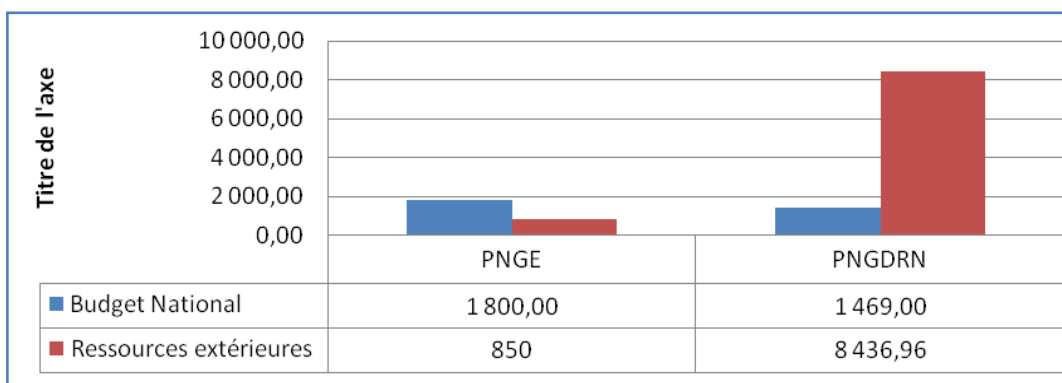


Figure 3 : Répartition par source de financement des deux programmes du MEPN-PIP 2008

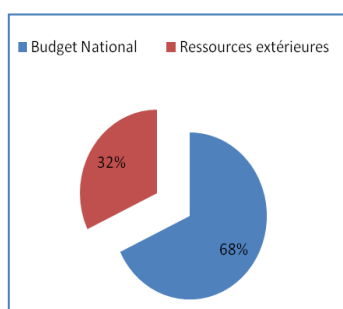


Figure 4 : Source de financement (%) du PNGE

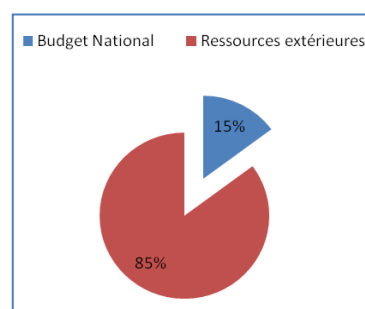


Figure 5 : Sources de financement (%) du PNGDRN

Dans les allocations budgétaires du MEPN plafonnées à 17, 426 milliards FCFA pour l'année 2009, le montant attribué au PNGDRN s'élève à 12, 263 milliards de FCFA, soit 70% du budget, contre 17% pour le PNGE et 13% pour le PAGS.

Les graphiques ci-dessus montrent que la contribution des partenaires est plus significative pour les projets du PNGDRN que pour les ceux du PNGE. On note une volonté affichée des partenaires à investir dans la gestion durable des ressources naturelles où les résultats sont plus visibles que dans la gestion au quotidien de l'environnement où les résultats sont très peu visibles et à long terme. Cette situation appelle au renforcement des initiatives comme le Fonds National pour l'Environnement (FNE) alimenté par des écotaxes prélevées dans le cadre de la lutte contre les pollutions et par des subventions accordées par l'État et les collectivités locales pour la protection de l'environnement. Ce fonds servirait alors à appuyer entre autres les programmes et projets relatifs à la protection de la biodiversité, à la lutte contre la désertification, à la promotion des bonnes pratiques de gestion durable des RN et pourrait servir de mécanisme de financement des actions entrant dans le cadre de la GDT.

Dans le secteur de l'agriculture, sur les 36 projets en cours au MAEP pour l'année 2009 (voir [tableau annexe 1 et 2](#)), on dénombre 21 projets comportant des volets ou des activités liés directement ou indirectement à la gestion durable des terres. Ce tableau ne donne qu'une indication du coût global par projet, sans pouvoir permettre d'évaluer de façon précise la part des budgets octroyés qui est consacrée à la GDT. La difficulté majeure à ce niveau tient du fait que les activités y afférentes sont le plus souvent disséminés dans les composantes ou sous-composantes des projets et donc pris en compte dans leurs coûts globaux, sans quantification particulière.

En perspective, le Plan d'Actions du PSRSA pour l'horizon 2009-2015 (en cours de finalisation) met l'accent sur l'axe « Amélioration de la productivité agricole » qui concentre l'essentiel de ce qui doit être réalisé en relation avec la gestion durable des terres¹¹, avec un coût estimé à une moyenne annuelle d'environ 157 milliards FCFA.

2.6. Orientations stratégiques du CSI/GDT Bénin

2.6.1. Analyse et synthèse des problématiques majeures

L'analyse de la situation actuelle en matière de gestion durable des terres au Bénin a mis en relief des problématiques de divers ordres relatives au cadre législatif, politique et stratégique, à l'environnement institutionnel de mise en œuvre de la gestion durable des terres, ainsi que par rapport aux technologies utilisées et à la gestion des écosystèmes forestiers et des ressources en eau. L'on peut noter ce qui suit.

La panoplie des textes législatifs et réglementaires pris par le Bénin en conformité avec les Accords et Conventions au plan régional et mondial, constitue des conditions favorables pour des politiques, stratégies, programmes/projets et actions en faveur de la GDT. Aussi beaucoup d'initiatives sont-elles prises au sein des organisations de la Société civile et dans l'Administration publique pour promouvoir un développement durable, notamment sur les questions de lutte contre la désertification, la dégradation des sols et plus récemment les effets des changements climatiques. Les différents documents de politique, stratégie, plan d'action et programme, plus particulièrement dans les secteurs du développement agricole et rural, de l'environnement et de la protection de la nature, ont souvent pris pour ancrage un ensemble de techniques et technologies s'inscrivant directement ou partiellement dans la GDT¹², tout en mettant en relief l'importance des mécanismes institutionnels.

Cependant, le rythme de dégradation des terres reste un problème de plus en plus préoccupant. Cette situation laisse à penser que les plans et stratégies de développement ne sont pas bien adaptés au vécu quotidien des acteurs et utilisateurs de la ressource terre à la base, ce qui limite l'impact des projets GRN sur le changement de comportement des populations à la base. L'adhésion de ces dernières aux actions de gestion durable des terres et à leur pérennisation ne pourrait donc être garantie qu'en fonction de l'intérêt propre qu'ils y trouvent sur le plan financier, économique ou social.

L'importance souvent prônée pour les questions de développement durable et la priorité donnée à la gestion rationnelle des ressources naturelles et plus particulièrement la GDT, ne semblent pas se traduire de façon assez lisible par la mise en place de mesures d'accompagnement suffisamment incitatives¹³ pour surmonter les goulots d'étranglement assez nombreux tirant

¹¹ Notamment l'accès au foncier, la fertilisation du sol, la mécanisation adaptée, la gestion de l'eau, les itinéraires techniques, etc

¹² Aménagements de lutte antiérosive, mise en œuvre de différentes techniques de restauration de la fertilité des sols, lutte contre les feux de brousse, gestion de la transhumance, reboisements à buts multiples, régénération de forêts, maîtrise de l'eau, etc.

¹³ Les aspects d'accès aux intrants, de financement de l'agriculture, de crédits adaptés, d'accès aux marchés, etc. sont de plus en plus évoqués

leur origine de diverses sources et engager durablement les acteurs à la base aux actions subséquentes. Malgré l'engouement des acteurs par endroits à l'adoption de certaines technologies de conservation des eaux et du sol, le niveau d'intensification sur le terrain reste faible en raison de multiples contraintes, dont entre autres l'insuffisance de ressources humaines qualifiées pour une meilleure connaissance de l'état des ressources naturelles et des écosystèmes, l'inadéquation des technologies/ techniques de gestion avec la fragilité des écosystèmes, etc.

Par ailleurs, les modalités de mise en œuvre des programmes et projets sont dans la plupart des cas marquées par une juxtaposition de différentes structures responsables sans un mécanisme fiable de coordination et de suivi entre les interventions sectorielles, ce qui aboutit à la dispersion et parfois la duplication des efforts.

Une synthèse des problématiques majeures issues de l'analyse diagnostique est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau II : Synthèse des problématiques GDT

Environnement législatif, institutionnel et politique de mise en œuvre de la GDT	Gestion des écosystèmes forestiers et des ressources en eau en rapport avec la GDT	Techniques et technologies GDT
<ul style="list-style-type: none"> • Concept GDT non spécifiquement indexé mais plutôt dilué dans la démarche globale de gestion des ressources naturelles • Inexistence d'une politique nationale et d'un véritable programme fédérateur des actions multisectorielles de GDT • Retard fréquent des procédures de ratification des Accords et Conventions et délai souvent trop long d'élaboration et d'adoption des textes d'application • Non maîtrise ou faible utilisation des outils clés de conservation durable des terres dans la démarche de planification des programmes et projets touchant les questions de GDT 	<ul style="list-style-type: none"> - Inexistence d'un cadre fonctionnel de concertation des acteurs impliqués dans la gestion des ressources naturelles - Faible implication des acteurs à la base dans la définition et la mise en œuvre des stratégies de gestion rationnelle des écosystèmes forestiers et des ressources en eau - Déficit manifeste de connaissances sur l'état actuel et réel des ressources naturelles, notamment les eaux, les sols et les végétations subissant une forte pression anthropique - Lenteur dans les procédures et l'adhésion des communautés dans la mise en œuvre des plans d'aménagement participatif des ressources naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Sous- information des utilisateurs sur les innovations technologiques de GDT générées • Difficultés d'accès de la majorité des acteurs concernés aux divers intrants et équipements requis • Faible intégration des systèmes d'élevage à l'agriculture • Persistance de l'insécurité foncière, source de faible motivation des acteurs primaires à investir dans les actions de GDT • Faible valorisation des produits issus des techniques et technologies GDT • Effets dévastateurs des feux de végétation non contrôlés • Faible perception du rôle des

<ul style="list-style-type: none"> • Incompatibilité de la durée de vie des programmes/projets et des mécanismes subséquents de mise en œuvre avec le temps nécessaire à l'appréciation des effets GDT • Absence ou insuffisance de coordination des actions, entre institutions et au sein de la même institution. • Insuffisance de cohérence des approches d'intervention • Problème de représentativité et de légitimité dû à la multiplicité des organisations des acteurs impliqués ou potentiels • Motivation des Collectivités territoriales plus orientée vers les réalisations sociocommunitaires des projets et programmes au détriment des actions GDT • Secteur privé encore peu actif dans la GDT 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés à cerner les phénomènes complexes des dynamiques migratoires intra et extra zones agro écologiques et leur prise en compte dans la définition des options GDT - Absence de plans directeurs d'aménagement des Communes pouvant prévenir ou réglementer l'emprise des zones d'urbanisme sur les écosystèmes forestiers - Accès inéquitable des acteurs aux ressources naturelles - Faible suivi-évaluation du mécanisme de gestion des écosystèmes forestiers et des ressources en eau ; - Non prise en compte des effets du changement climatique qui affecte négativement la gestion des ressources naturelles ; - Insuffisance des moyens matériels et financiers dans la mise en œuvre des projets programmes de GDT 	<ul style="list-style-type: none"> • collectivités locales dans l'identification et la diffusion des approches techniques et technologiques adaptées de GDT • Cycle des programmes /projets et modes de financement inadaptés par rapport aux effets attendus de l'utilisation des techniques et technologiques adaptées de GDT • Non capitalisation des diverses technologies GDT générées; • Corrélation très forte entre la pauvreté et l'incapacité à adopter les innovations GDT
---	--	---

❖ Leçons à tirer

Des cadres législatif, politique, stratégique et institutionnel plus adaptés sont donc nécessaires au Bénin en vue d'assurer la planification plus efficace d'actions de gestion des écosystèmes et plus spécifiquement celles de gestion durable des terres à l'échelle nationale, communale et locale, sur la base d'éléments essentiels et d'outils de décision permettant de faire face à moyen et long terme à la dégradation des terres.

Il s'agit de susciter au sein des nombreux acteurs et partenaires qui existent actuellement une motivation réelle à prendre part activement à la résolution des problèmes relatifs à la gestion des ressources naturelles en général et plus particulièrement à la gestion durable des terres, aux fins d'une option d'investissement concertée et responsable en termes de paquets technologiques adaptés, d'organisations fonctionnelles, etc., pour la prévention de la dégradation et la restauration des terres dégradées.

Ce pas important suppose tout d'abord l'identification plus précise des acteurs concernés et ensuite la détermination concertée (i) du mode de coordination pour une meilleure utilisation des ressources disponibles ou à mobiliser ; (ii) des moyens de suivi et de contrôle axés sur les résultats ; (iii) des mécanismes et processus-clé de capitalisation des expériences et acquis,

d'échange et de circulation d'information entre les diverses catégories d'acteurs et (iv) des mesures d'accompagnement nécessaires.

La nécessité de garantir la complémentarité et de la synergie d'actions pour inverser de manière significative la tendance à la dégradation des terres et à la perte de leurs fonctions productives, est admise des diverses parties prenantes. Mais des pensées aux actes, de nombreuses interrogations sont soulevées, ayant trait pour l'essentiel :

- à l'implication des Collectivités territoriales dans le développement des technologies GDT nécessitant des efforts collectifs (gestion des plans d'eau, lutte anti-érosive, protection des berges des cours d'eau, lutte contre les feux de brousse et la déforestation, etc. ;
- au développement de partenariats soutenus¹⁴ par une forte adhésion communautaire à la base dans la prise de décision et dans les actions visant la gestion des écosystèmes et la mise en application des technologies et techniques GDT;
- à la mise en place des dispositions juridiques et institutionnelles favorisant la mise en œuvre efficiente des programmes intégrés de gestion des ressources en eau (GIRE) et de gestion durable des terres ;
- à la recherche de mécanismes efficaces pour assurer la mise en œuvre effective des différents plans d'aménagement des ressources naturelles ;
- aux dispositions pouvant influencer les transactions foncières¹⁵ dans le sens d'une gestion durable des terres et à la généralisation de l'outil PFR en vue de sécuriser les terres en zones rurales ;
- à l'accès des producteurs agricoles¹⁶ aux intrants et équipements utiles à la mise en application des technologies et techniques GDT ;
- à l'accès des acteurs aux informations nécessaires par des canaux d'information et de communication appropriés et à moindre coût ;
- à l'application des différents codes¹⁷ en faveur de la participation effective des groupes cibles marginalisés aux actions GDT ;
- à l'organisation de l'écoulement des produits issus des technologies de GDT (aspects économiques).

¹⁴ Entre les acteurs de la recherche et les acteurs à la base pour les itinéraires techniques adéquats (i.e. production et préservation de la biomasse) ; entre les acteurs à la base pour la mise en place des mécanismes consensuels de gestion des conflits (i.e. agriculteurs et éleveurs), gestion de la transhumance et la vaine pâture, acquisition de capital animal et de fumier

¹⁵ Les questions de vente anarchique des terres et comment contrôler et assurer la gestion durable des terres vendues

¹⁶ En termes de disponibilité et coût sur le marché local

¹⁷ Code des personnes et de la famille, Loi 2007 -03 du 16 /10 2007 portant régime foncier rural au Bénin

2.6.2. Formulation de la vision du CSI/GDT

2.6.2.1. Principaux enjeux et défis liés à la dégradation des terres

L'analyse de la situation actuelle de la gestion des terres fait apparaître ci-après les principaux enjeux auxquels le Cadre stratégique d'investissement (CSI) du Bénin devra répondre dans les années à venir :

- ✓ Mise en place d'un environnement juridique, institutionnel et politique favorable à la promotion et aux investissements de la GDT ;
- ✓ Développement des modes de gestion des écosystèmes forestiers et des ressources en eau compatibles avec la GDT ;
- ✓ Maîtrise et adoption effective à la base des techniques et technologies GDT porteuses de valeur ajoutée.

Il en ressort de façon particulière la nécessité de :

- développer des liens étroits de partenariat entre les diverses catégories d'acteurs¹⁸ dont les rôles et actions influencent le niveau de dégradation des terres, notamment dans le partage et la gestion des connaissances sur les facteurs de succès ou d'échec des actions de gestion durable, les mesures novatrices possibles et la planification concertée des actions ;
- instaurer la veille stratégique portant sur la maîtrise des facteurs de dégradation et la construction de réponses innovatrices aux besoins de gestion durable des terres, en vue d'adapter en conséquence les stratégies d'accompagnement des acteurs ;
- être à l'affût des progrès technologiques et expériences réussies en matière de GDT et encourager les principaux acteurs à s'en servir en combinaison avec leurs connaissances endogènes pour améliorer leurs pratiques et leurs revenus ;
- identifier les sources de financement des investissements requis pour la mise en œuvre de la GDT et mettre en place des mécanismes efficaces de mobilisation des ressources nécessaires et de leur utilisation à bon escient ;
- s'adapter aux nouvelles responsabilités liées à la gestion des effets des changements climatiques et du déclin de la biodiversité, facteurs d'accroissement de la dégradation des terres.

Pour être en mesure de déployer une capacité de répondre efficacement aux enjeux ci-dessus, les défis majeurs à relever sont les suivants :

- pouvoir assurer la coordination efficace des activités des diverses structures et institutions impliquées directement ou indirectement dans la GDT, avec un ancrage institutionnel bien connu et accepté de tous, et des mécanismes clairs de pilotage de l'approche GDT ;

¹⁸ Notamment les populations locales, les Autorités administratives et traditionnelles, les institutions de recherche, les organisations de la société civile et les partenaires au développement

- réussir l'intégration harmonieuse de la gestion durable des terres comme une thématique transversale prioritaire dans les politiques macroéconomiques, dans les principaux processus de coopération et plans de développement, ainsi que sa prise en compte effective dans les allocations budgétaires ;
- garantir l'existence et le respect des textes appropriés permettant de disposer d'un cadre législatif et réglementaire sécurisant et incitatif pour la GDT ;
- assurer la qualité et la disponibilité des connaissances et ressources humaines requises pour la mise en œuvre efficiente des stratégies GDT en réponse aux besoins nouveaux d'innovation dans toutes les sphères d'activités liées à l'utilisation durable de la ressource terre¹⁹ ;
- Engager les principaux acteurs dans des opérations de restauration des terres dégradées et de saine gestion des ressources foncières disponibles.

2.6.2.2. La vision GDT au Bénin

Au regard des principaux enjeux vers lesquels doivent s'aligner les interventions en matière de gestion durable des terres au Bénin, la vision que les acteurs se proposent à véhiculer est ainsi formulée :

« La GDT est au cœur des actions de développement économique et socio-culturel, tournée vers la préservation et gestion durable des ressources naturelles, pour une production prospère de nourriture et de biens, bénéficiant des investissements nécessaires et procurant de la valeur ajoutée, engageant tous les acteurs concernés dans un partenariat actif, en appui à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté »

Cette vision situe la GDT comme la base prioritaire de préservation des ressources productives et source de création de richesse pour les générations présentes et futures. Elle prend en compte la définition de la gestion durable des terres proposée par TerrAfrica (2005) comme étant *“l'adoption de systèmes d'utilisation des terres qui, par des pratiques d'aménagement appropriées, permet aux usagers des terres d'optimiser les avantages économiques et sociaux tirés de la terre tout en conservant ou en renforçant les fonctions de soutien écologique des ressources”*.

Elle se veut également en cohérence avec :

- d'une part, la vision stratégique de TerrAfrica qui englobe la productivité des terres, les moyens d'existence et la base de ressources naturelles de façon intégrée, et répond à deux Objectifs clés du Millénaire pour le développement: OMD 1 (Eradiquer la pauvreté extrême et la faim) et OMD 7 (garantir un environnement durable),

¹⁹ Innovations pour l'amélioration de la productivité des exploitations agricoles, la gestion participative des ressources forestières et pastorales, la gestion intégrée des ressources en eau, l'adaptation aux effets des changements climatiques, etc.

- d'autre part, les Orientations stratégiques de développement (OSD 2006-2011) du Bénin mettent l'accent sur la nécessité d' « asseoir les bases d'un développement agricole durable » à travers, entre autres, la « mise au point des outils de valorisation et de gestion de la ressource eau et du potentiel en terre ». La SCRIP qui découle de ces OSD a indiqué clairement que l'accélération de la croissance doit s'appuyer sur une gestion rationnelle des ressources naturelles.

Enfin, la vision ci-dessus formulée reconnaît au premier chef, le rôle essentiel du partenariat au niveau national et international et la nécessité d'une forte adhésion des communautés de base aux initiatives et actions sur les problématiques de dégradation des terres, d'adaptation aux changements climatiques, de lutte contre la désertification et de lutte contre la pauvreté. Le CSI/GDT au Bénin se distinguera de ce fait comme un cadre innovateur, qui s'appuie sur le partenariat entre les diverses catégories d'acteurs et qui prépare ces derniers à interagir en permanence, dans la recherche de solutions adaptées et viables, dans la prise de décision et dans la gestion directe des actions devant garantir la GDT.

3. LES STRATEGIES A METTRE EN ŒUVRE

3.1. Les objectifs

3.1.1. Objectif général

L'objectif général est de créer les conditions optimales de mobilisation des différents acteurs et des ressources pour les actions de prévention et de lutte contre la dégradation des terres, de façon à préserver les bases productives et contribuer à la lutte contre la pauvreté.

3.1.2. Objectifs stratégiques

La réalisation de cet objectif général du Cadre stratégique s'articulera autour des quatre axes stratégiques ci-après :

- ❖ Un cadre d'action inscrit dans la durée, attrayant et favorable à la GDT
- ❖ Des mécanismes efficaces de gestion des connaissances et un système d'information et de communication fonctionnel sur la GDT
- ❖ Des actions structurantes favorables à la promotion de la GDT
- ❖ Mesures d'accompagnement et appuis divers aux acteurs à la base

3.2. Les stratégies opérationnelles et priorités d'actions

Les stratégies opérationnelles et priorités d'actions qui en découlent sont présentées comme suit :

ORIENTATION 1 : Un cadre d'action inscrit dans la durée, attrayant et favorable à la GDT	
OBJECTIF STRATEGIQUE 1: Créer l'environnement institutionnel, juridique et politique propice de nature à engager tous les acteurs dans la recherche et la mise en œuvre des actions efficaces de gestion durable des terres	
STRATEGIES OPERATIONNELLES	PRIORITES D'ACTION
1. Assurer l'intégration de la GDT dans les processus et systèmes clés de planification et d'investissement et une synergie dans les interventions y afférentes	Intégrer de façon explicite la GDT dans les orientations et cadrages économiques et budgétaires à l'échelle nationale, sectorielle et locale
	Revisiter les Programmes d'investissements publics et les cadres de dépenses à moyen terme de façon à mieux cibler les points d'ancrage GDT en termes de financement et de contrôle de performance
	Renforcer les capacités des Communes pour l'intégration de la GDT dans les processus de planification, gestion et décision en matière de développement local
	Adapter les mécanismes et instruments existants selon l'approche de stratégie intégrée de financement en vue d'une mobilisation de ressources novatrices tenant compte du cycle des actions de promotion de la GDT
	Elaborer un programme fédérateur des actions GDT au niveau national avec des procédures de financement harmonisées et intégrant harmonieusement les aspects environnementaux, économiques et sociaux
2. Mettre en place des mécanismes institutionnels durables pour assurer de façon efficace la coordination et l'harmonisation des interventions et investissements pour la promotion de la GDT	Développer le plaidoyer et la sensibilisation auprès des différentes catégories d'acteurs sur les enjeux de la dégradation des terres en vue de leur adhésion et implication effectives
	Concevoir et mettre en place un cadre institutionnel doté de mécanismes clairs pour la coordination des actions multisectorielles visant la GDT, le suivi de leur exécution et l'évaluation de leurs effets et impacts
	Mettre en place les organes de pilotage multi-représentatifs et renforcer la concertation des différentes parties prenantes à la mise en œuvre des stratégies GDT

3. Rendre le cadre législatif et réglementaire mieux adapté aux conditions de mise en œuvre efficiente des interventions de la GDT	<p>Accélérer les procédures de mise en conformité et/ou d'harmonisation des textes législatifs et réglementaires en matière de gestion des ressources naturelles (terres, forêts, eau, pâturage, etc.)</p> <p>Renforcer les mécanismes, processus et outils de diffusion/vulgarisation des textes législatifs et réglementaires statuant sur la préservation des ressources naturelles et la GDT</p> <p>Concourir à la mise en œuvre de la stratégie de sécurisation et de gestion de l'accès au foncier, à travers notamment l'appui à l'extension des Plans fonciers ruraux et à la généralisation de l'utilisation des outils de formalisation des transactions foncières</p> <p>Appuyer l'installation et le renforcement des organes de gestion foncière et les mécanismes de résolution des conflits sur les ressources naturelles</p>

ORIENTATION 2 : Des mécanismes efficaces de gestion des connaissances et un système d'information/communication fonctionnel sur la GDT	
<p align="center">OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : Assurer la disponibilité et l'accessibilité des connaissances, expériences et informations utiles aux acteurs à divers niveaux pour une planification fiable des interventions en matière de GDT</p>	
STRATEGIES OPERATIONNELLES	PRIORITES D'ACTION
2.1. Elargir les capacités de création et d'échange des connaissances sur les facteurs de dégradation des terres et les solutions possibles sur les plans technique et technologique	<p>Améliorer les connaissances actuelles par des études mieux ciblées sur le statut des différents types de terres et les contraintes et pesanteurs à l'adoption des pratiques GDT</p> <p>Mettre en place et assurer la gestion dynamique de bases de données sur les terres et autres ressources naturelles qui lui sont liées</p> <p>Assurer une plus grande disponibilité de ressources humaines qualifiées pouvant contribuer à l'amélioration des connaissances et à l'expansion de la GDT au niveau national et local</p> <p>Mettre en place un réseau d'équipes pluridisciplinaires pour renforcer et harmoniser les travaux de recherche sur les technologies GDT</p>

	Intégrer de façon spécifique la GDT dans le cursus de l'enseignement supérieur et de la formation technique et professionnelle
2.2. Mettre en place un système d'information et de communication dynamique et accessible sur la GDT	Développer des systèmes d'information géographique sur les ressources naturelles aux niveaux national, départemental et communal et former les principaux acteurs à leur utilisation
	Répertorier les sources et assurer la capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques et expériences de gestion durable des sols, des ressources pastorales et forestières
	Appuyer la création des espaces d'apprentissage et des réseaux d'innovation au sein des communautés en vue d'échanges et de la diffusion des meilleures pratiques de GDT
	Mettre en œuvre une stratégie de Communication multi media adaptée aux différentes catégories d'acteurs et permettant de créer des espaces d'apprentissage, d'échanges et de diffusion des meilleures pratiques en matière de GDT
	Développer un système de suivi-évaluation participatif et basé sur des résultats par niveau (communal, départemental et national) pour la mise en œuvre et l'évaluation des programmes GDT

ORIENTATION 3 : Des actions structurantes favorables à la promotion de la GDT

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 :

Créer les conditions optimales pour faciliter la réalisation d'actions concrètes visant la préservation et l'amélioration de la productivité des terres

STRATEGIES OPERATIONNELLES	PRIORITES D'ACTION
3.1. Préparer et rendre disponibles les outils de base permettant une planification efficace des interventions de lutte contre la dégradation des terres	Confectionner des guides méthodologiques et normes technico-économiques de programmation, de budgétisation et d'évaluation des actions GDT
	Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur d'aménagement et de gestion des ressources naturelles, assorti d'un plan de GDT
	Actualiser ou confectionner les documents et cartes de trame foncière, précisant le statut socio-foncier, le potentiel et les niveaux de dégradation des terres
	Réorienter la réalisation des Etudes d'impacts environnementales, sociales et économiques vers la prise en compte des aspects GDT et des mesures correctives y afférentes
3.2. Renforcer les processus et actions en cours ayant un lien avec la GDT et promouvoir les actions pilotes de protection et de réhabilitation des terres dégradées	Assurer l'harmonisation et la mise en synergie des interventions liées à la GDT dans les stratégies et programmes sectoriels existants (PANA, PAN/GIRE, PGDRN, PSRSA, etc.)
	Définir et mettre en œuvre les modalités d'opérationnalisation des programmes, mécanismes et processus-clés liés à la GDT au niveau des Communes dans le cadre Développement Conduit par les Communautés
	Identifier et appuyer les initiatives locales de mise en œuvre concertée et de popularisation des modèles de GDT et soutenir les opérations pilotes de gestion intégrée des ressources agro-sylvo-pastorales
	Redynamiser et soutenir les structures locales de gestion des ressources naturelles (feux de brousse, aménagements forestiers, transhumance, etc.) et les organisations professionnelles agricoles engagées dans les interventions et processus en faveur de la GDT

Définir et mettre en application diverses mesures incitatives et actions promotionnelles visant à encourager l'adoption des pratiques de GDT (octroi de crédit, concours agricole, journée de l'agriculteur, valorisation du statut de producteur, etc.)

ORIENTATION 4 : Mesures d'accompagnement et appuis divers aux acteurs à la base

OBJECTIF STRATEGIQUE 4 :

Susciter l'engouement des structures et acteurs concernés pour le développement des pratiques de GDT à la base, grâce au renforcement de leurs capacités

STRATEGIES OPERATIONNELLES	PRIORITES D'ACTION
4.1. Faciliter la disponibilité et l'accès de toutes les catégories d'acteurs concernés (hommes, femmes, jeunes) aux ressources productives en amont de la GDT	Renforcer les mécanismes et dispositifs d'approvisionnement et de distribution pour améliorer la disponibilité et l'accessibilité des producteurs aux intrants, matériels et équipements nécessaires à la mise en œuvre des technologies GDT
	Renforcer l'offre de services appui-conseil aux producteurs selon le genre et la catégorie pour l'identification et l'utilisation raisonnée des itinéraires techniques et intrants spécifiques en GDT
	Définir et mettre en œuvre des mesures incitatives (fiscalité, renforcement de capacités, etc.) aux opérateurs économiques privés intervenant dans la GDT
	Développer le partenariat avec les institutions de financement pour une offre avantageuse de services financiers (crédit de campagne, crédit d'équipement, etc.) facilitant l'adoption des pratiques GDT
4.2. Promouvoir la valorisation des produits issus des pratiques de GDT	Labéliser les produits générés par la GDT en vue d'une plus value substantielle aux acteurs qui la pratiquent ;
	Mettre en place de concert avec les différents partenaires des mécanismes destinés à faciliter l'accès aux marchés des produits issus de la GDT

3.3. Principes directeurs

La GDT est par essence un domaine dans lequel aucune catégorie d'acteur prise isolément ne saurait conduire à elle seule les actions requises. Les avantages écologiques et socio-économiques doivent faire l'objet d'attention de façon à ce que la mise en œuvre de la GDT ne génère pas des coûts d'opportunité élevés qui émousseraient significativement la motivation des populations à s'y engager. Elle contribue par ailleurs à d'autres approches et processus de développement durable dont elle ne peut être dissociée (agriculture durable, gestion intégrée des écosystèmes, gestion intégrée des ressources en eau, adaptation aux effets des changements climatiques, diversité biologique).

Au regard de ces considérations, les principes directeurs qui doivent régir la mise en œuvre efficiente du CSI/GDT sont les suivants :

i) Le consensus sur une vision commune des acteurs de la GDT

Un fondement essentiel de la GDT est la reconnaissance du lien indissoluble entre les populations et les ressources naturelles dont elles sont tributaires pour la satisfaction des besoins d'ordre économique, social et culturel. Le consensus sur une vision commune favoriserait l'engagement aux actions et le développement des partenariats multisectoriels et interinstitutionnels aux niveaux international, régional, national et local.

ii) La participation de tous les acteurs selon leurs rôles et responsabilités

Le caractère multidimensionnel et multi-acteurs de la GDT implique sa conception et sa mise en œuvre selon une approche participative et inclusive de tous les acteurs concernés. Les champs d'intervention couverts ont trait forcément à des activités relevant à la fois des fonctions régaliennes sur lesquels l'Etat doit recentrer son rôle²⁰, des fonctions à caractère commercial et de production²¹ exclusivement du ressort des opérateurs privés et des activités non exclusives²² qui sont pour le moment partagées entre l'Etat, les Collectivités locales, les opérateurs privés, les organisations professionnelles. La stratégie s'appuiera sur :

- ✓ la concertation et la consultation permanente par groupe d'acteurs institutionnels et entre différentes catégories d'acteurs, aux fins de l'implication totale et responsable de tous et de chacun dans les actions de GDT ;
- ✓ la définition des règles de jeu entre les différents acteurs institutionnels, le renforcement des compétences et des moyens permettant à chaque acteur d'assumer pleinement son mandat ;
- ✓ l'adhésion et la contribution de la communauté internationale.

²⁰ Orientations politiques, planification, réglementation et contrôle

²¹ Production, transformation, commercialisation, approvisionnement en intrants et équipements, irrigation privée, etc.

²² Conseil, formation, appui à l'organisation, etc.

iii) Promotion de l'initiative privée et responsabilisation des acteurs dans un partenariat public-privé actif

Il s'inscrit aussi dans le processus participatif ci-dessus, en vue de créer des passerelles d'actions communes aux acteurs privés et publics sur les différents sujets liés d'une façon générale à la protection de l'environnement, la réduction des impacts des changements climatiques et des catastrophes naturelles et de façon spécifique à la GDT, et ce dans le respect de leurs missions respectives et de leur autonomie.

iv) La planification concertée et inscription de la GDT dans la décentralisation

Ce principe vise l'intégration et la coordination des efforts du niveau international avec les processus de planification à l'échelle nationale et locale, le renforcement de dialogue avec les collectivités locales et l'appui à l'identification et à la valorisation des connaissances endogènes et des pratiques locales favorables à la GDT dans les communautés de base.

v) La prise en compte de la diversité de situations des écosystèmes du pays dans l'approche de mise en œuvre du CSI/GDT :

- ✓ d'une part en vue des solutions appropriées aux problèmes de dégradation des terres selon leur ampleur dans chacune des huit zones agro-écologiques, ce qui permettrait la répartition efficiente des actions selon les priorités et utilisation judicieuse des ressources financières,
- ✓ d'autre part pour la recherche de synergie possible avec des actions et processus existants en relation avec la gestion des ressources et écosystèmes partagés avec les autres pays.

vi) La recherche de la cohérence entre les programmes d'actions et investissements

Cette cohérence doit s'établir entre les actions prioritaires de la GDT et les priorités définies dans le cadre des orientations stratégiques de développement au niveau national (OSD, OMD, SCRP) et sectoriel (notamment PSRSA, PNGDRN, etc.), de façon à harmoniser les investissements provenant de diverses sources (Gouvernement, PTF, secteur privé) dans un cadre stratégique global.

vii) Un mécanisme efficace de Suivi-Evaluation

Ce mécanisme devra être fondé sur les critères de réussite ou d'échec des pratiques et un système efficace de retour d'informations, pour permettre aux usagers des terres de mieux cerner les facteurs et l'impact de la dégradation des terres et aux décideurs d'orienter la conception et la mise en œuvre des actions futures de GDT et des investissements subséquents.

4. ANALYSE DE COHERENCE AVEC LES STRATEGIES NATIONALES ET SECTORIELLES

Le Cadre Stratégique d'Investissement de la GDT (CSI/GDT) présente un arrimage cohérent avec les documents cadres de référence au niveau national et international et se veut un creuset d'harmonisation des stratégies opérationnelles directement ou indirectement liées à la gestion durable des terres, notamment dans certains secteurs-clés tels que l'Agriculture, l'Environnement, l'Eau, l'Urbanisme, etc.

4.1. Arrimage du CSI GDT avec les NLTPS, les OSD et les OMD

Cet arrimage est établi comme le montre le tableau ci-après :

Tableau III : Arrimage du CSI GDT avec les NLTPS, les OSD et les OMD

	Etudes Nationales de Perspectives à Long terme (NLTPS)	Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)	Orientations Stratégiques de Développement (OSD)	Cadre Stratégique d'Investissement pour la Gestion Durable des Terres (GDT)
Objectifs visés	Assurer la sécurité foncière pour les investissements sur les terres	<u>OMD 7</u> : Assurer un environnement durable	<u>OSD 6</u> : Assurer un développement équilibré et durable de l'espace national	Créer l'environnement institutionnel, juridique et politique propice de nature à engager tous les acteurs dans la recherche et la mise en œuvre des actions efficaces de gestion durable des terres
Piliers stratégiques liés à la GDT	Une meilleure gestion foncière, distinguant les zones naturelles agricoles, les zones agro-pastorales, les domaines publics, commerciaux et privés	Une meilleure protection des terres (indicateur au Bénin : taux des superficies des terres protégées)	La sécurisation et la fiabilisation de la propriété foncière et prenant appui sur les instruments du Code foncier rural	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration de la GDT dans les processus et systèmes clés de planification et d'investissement et une synergie dans les interventions - Un cadre législatif et réglementaire mieux adapté aux conditions de mise en œuvre efficiente des interventions de la GDT
Priorités d'action définies dans le CSI/GDT en relation avec les NLTPS, OMD et OSD				
<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer de façon explicite la GDT dans les orientations et cadrages économiques et budgétaires à toutes les échelles • Elaborer un programme fédérateur des actions GDT au niveau national • Concourir à la mise en œuvre de la stratégie de sécurisation et de gestion de l'accès au foncier, • Appuyer l'installation et le renforcement des organes de gestion foncière et les mécanismes de résolution des conflits 				

4.2. Arrimage du CSI/GDT avec les politiques et programmes sectoriels de l'Environnement

Les aspects liés à la gestion durable des terres sont pris en compte dans deux programmes majeurs du secteur Environnement élaborés en novembre 2008, à savoir le Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE) et le Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles (PNGDRN). Les activités prioritaires visant à répondre aux besoins immédiats d'adaptation aux effets néfastes des Changements Climatiques et à lutter contre la désertification, sont intégrées dans ces programmes. Les points d'ancrage du CSI/GDT dans ces programmes sectoriels se présentent dans le tableau suivant :

Tableau IV : Arrimage du CSI/GDT avec les politiques et programmes sectoriels de l'Environnement

	Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE)	Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles (PNGDRN)	Cadre Stratégique d'Investissement pour la Gestion Durable des Terres (GDT)
Objectifs visés	Contribuer à la réduction des coûts de la dégradation environnementale et à l'amélioration des conditions de vie des populations	Contribuer à la croissance pour la réduction de la pauvreté par une gestion durable et intégrée des forêts et des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la disponibilité et l'accessibilité des connaissances, expériences et informations pour une planification fiable des actions GDT ▪ Créer les conditions optimales pour faciliter la réalisation d'actions concrètes GDT ▪ Susciter l'engouement des structures et acteurs concernés pour le développement des pratiques de GDT à la base
Piliers stratégiques liés à la GDT	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégration de la dimension environnementale dans tous les secteurs d'activité ▪ Amélioration des capacités de gestion de l'environnement ▪ Appui aux initiatives de gestion locale de l'environnement ▪ Système d'information et de suivi de l'environnement ▪ Gestion intégrée des espaces côtiers biologiquement fragiles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration du pilotage du secteur des forêts et des ressources naturelles ▪ Maintien des diverses fonctions environnementales, économiques et sociales des ressources forestières et fauniques ▪ Valorisation et gestion des ressources forestières et fauniques avec la participation des partenaires privés et des communautés riveraines 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création et échange des connaissances sur les facteurs de dégradation des terres ▪ Mise en place d'un système d'information et de communication dynamique et accessible sur la GDT ▪ Mise à disposition des outils pour une planification efficace des actions GDT ▪ Disponibilité et accès des différentes catégories d'acteurs aux ressources productives en amont de la GDT ▪ Renforcement des processus et actions en cours et promotion des actions pilotes GDT ▪ Valorisation des produits issus des pratiques de GDT

	Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE)	Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles (PNGDRN)	Cadre Stratégique d'Investissement pour la Gestion Durable des Terres (GDT)
<p>Domaines d'action pertinents du PNGE et du PNGDRN touchant la GDT Priorités d'action définies dans le CSI/GDT liées à PNGE et PNGDRN</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration de l'information environnementale de base et sensibilisation des acteurs • Base de données de suivi des études d'impact • Plans Locaux d'Actions et Gestion de l'Environnement (PLAGE) des Communes • Indicateurs pertinents et expressifs sur les impacts environnementaux des actions de développement 	<ul style="list-style-type: none"> • Schéma directeur national d'utilisation des sols • Plans d'aménagement participatif et durable des forêts et aires protégées • Gestion des feux de brousse, défrichements agricoles et pâturages • Reboisement et de Restauration des Terres 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les connaissances sur le statut des différents types de terres • Mettre en place et assurer la gestion dynamique de bases de données sur les terres • Développer des systèmes d'information géographique et former les principaux acteurs • Assurer la capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques de gestion durable des sols • Réorienter les Etudes d'impacts environnementales vers les aspects GDT • Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur d'aménagement avec un plan GDT • Assurer l'harmonisation et la mise en synergie des stratégies et programmes liées à la GDT • Renforcer l'accessibilité des producteurs aux intrants, matériels et équipements des technologies GDT • Redynamiser et soutenir les structures locales de GRN et les OPA engagées dans la GDT • Mettre en place des mécanismes facilitant l'accès aux marchés des produits issus de GDT

4.3. Arrimage du CSI GDT avec la politique sectorielle agricole : le PSRSA

Le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole au Bénin (PSRSA) est fondé sur deux objectifs spécifiques et huit stratégies opérationnelles qui pour la plupart influencent de façon directe ou indirecte les différentes formes d'utilisation et de gestion des terres. La cohérence entre le CSI/GDT et le PSRSA, est indiquée dans le tableau ci-après :

Tableau V : Arrimage du CSI GDT avec la politique sectorielle agricole : le PSRSA

	Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA)	Cadre Stratégique d'Investissement pour la Gestion Durable des Terres (GDT)
Objectifs visés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contribuer à la croissance et à la sécurité alimentaire à travers une production efficace et une gestion durable des exploitations ▪ Assurer la compétitivité et l'accès des productions et produits aux marchés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la disponibilité et l'accessibilité des connaissances, expériences et informations utiles pour une planification fiable des interventions GDT ▪ Créer les conditions optimales pour faciliter la réalisation d'actions de GDT ▪ Susciter l'engouement des structures et acteurs concernés pour le développement des pratiques de GDT à la base ▪ Créer l'environnement institutionnel, juridique et politique propice de nature à engager tous les acteurs dans des actions efficaces de GDT
Piliers stratégiques liés à la GDT	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intrants améliorés accessibles ▪ Mécanisation adaptée accessible ▪ Financement accessible ▪ Accès aux connaissances professionnelles/innovations ▪ Aménagement agricole opérationnel ▪ Sécurisation et gestion de l'accès au foncier ▪ Marchés accessibles ▪ 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité et accès des différentes catégories d'acteurs aux ressources productives en amont de la GDT ▪ Renforcement des processus et actions en cours et promotion des actions pilotes liées à la GDT ▪ Mise à disposition des outils de planification efficace des actions GDT ▪ Création et échange des connaissances sur la dégradation des terres ▪ Mise en place d'un système d'information et de communication dynamique et accessible sur la GDT ▪ Un cadre législatif et réglementaire mieux adapté aux conditions de mise en œuvre efficiente des interventions de la GDT ▪ Valorisation des produits issus des pratiques de GDT

	Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA)	Cadre Stratégique d'Investissement pour la Gestion Durable des Terres (GDT)
Domaines d'action pertinents du PSRSA touchant la GDT	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion d'engrais spécifiques et engrais organiques pour une gestion durable de la fertilité des sols • Normes et choix technologiques des travaux mécanisés en fonction des différents types de sol ; • Adaptation des systèmes de production aux changements climatiques et promotion des aménagements hydro-agricoles • Services financiers et mécanismes assuranciers de gestion des risques • Schéma global d'aménagement du territoire basé sur la GIFS, des ressources en eau, des espaces agro-sylvo-pastoraux et des pêcheries • Généralisation des plans fonciers ruraux et mise en fonction des organes locaux de gestion foncière • Développement d'infrastructures adéquates et Observatoire sur les marchés 	
Priorités d'action définies dans le CSI/GDT en relation avec le PSRSA	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les connaissances sur le statut des différents types de terres • Renforcer la disponibilité et l'accessibilité des producteurs aux intrants, matériels et équipements des technologies GDT • Assurer la gestion dynamique de bases de données sur les terres • Développer des systèmes d'information géographique (SIG) et former tous les acteurs concernés à leur utilisation • Assurer la capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques GDT • Réorienter les Etudes d'impacts environnementales vers les aspects GDT • Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur d'aménagement avec un plan GDT • Assurer la mise en synergie des stratégies et programmes liées à la GDT • Redynamiser et soutenir les structures locales de GRN et les OPA engagées dans la GDT • Concourir à la mise en œuvre de la stratégie d'accès sécurisé au foncier • Appuyer l'installation et le renforcement des organes de gestion foncière et des mécanismes de résolution des conflits • Accélérer les procédures de mise en conformité et/ou d'harmonisation et de diffusion des textes sur les terres, forêts, eau, pâturage, etc. • Mettre en place des mécanismes facilitant l'accès aux marchés des produits issus des pratiques de GDT 	

4.4. Arrimage du CSI GDT avec les politiques d'Aménagement du territoire et d'Urbanisation

La contribution aux réflexions sur les questions relatives à la GDT en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisation est abordée, d'une part dans la Stratégie Opérationnelle de la Déclaration de Politique nationale d'aménagement du territoire (DSO/DEPONAT), d'autre part dans le « Programme Appui à la Gestion Urbaine (PAGU) » contenu dans le Plan Stratégique (2009-2013) du MUHRFLEC. Les points d'ancrage avec le CSI/GDT sont mis en relief comme suit :

	Document de Stratégie Opérationnelle (DSO) de la DEPONAT	Programme Appui à la Gestion Urbaine (PAGU) du Plan Stratégique MUHRFLEC	Cadre Stratégique d'Investissement pour la Gestion Durable des Terres (GDT)
Objectifs visés	Mettre en place les outils de coordination spatiale du développement économique et social	Contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations et à la réduction de la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la disponibilité et l'accessibilité des connaissances, expériences et informations utiles pour une planification fiable des interventions GDT ▪ Créer les conditions optimales pour faciliter la réalisation d'actions concrètes GDT
Piliers stratégiques liés à la GDT	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Développement équilibré des régions et départements ❖ Création de pôles de développement locaux ❖ Utilisation optimale des ressources naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Amélioration de la gouvernance foncière ❖ Sécurisation de l'accès au foncier ❖ Viabilisation et préservation de l'intégrité des frontières 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Mise en place d'un système d'information et de communication dynamique et accessible sur la GDT ❖ Mise à disposition des outils pour une planification efficace des actions GDT ❖ Renforcement des processus et actions en cours et promotion des actions pilotes liées à la GDT

	Document de Stratégie Opérationnelle (DSO) de la DEPONAT	Programme Appui à la Gestion Urbaine (PAGU) du Plan Stratégique MUHRFLEC	Cadre Stratégique d'Investissement pour la Gestion Durable des Terres (GDT)
Domaines d'action pertinents du PNGE et du PNGDRN touchant la GDT	<ul style="list-style-type: none"> • Appui aux Schémas Directeurs d'Aménagement des Communes (SDAC) et Schémas Territoriaux d'Aménagement et de Développement (STAD) 	<ul style="list-style-type: none"> • Etablissement des Registres Fonciers Urbains (RFU) • Code de l'aménagement et de l'urbanisme • Coordination et suivi des interventions sur le foncier • Mécanisme de veille et de gestion des réserves foncières • Aménagement et mise en valeur des zones frontalières 	
Priorités d'action définies dans le CSI/GDT en relation avec le DSO/DEPONAT et le PAGU/MUHRFLEC			<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les connaissances sur le statut des différents types de terres • Concourir à la mise en œuvre de la stratégie de sécurisation et de gestion de l'accès au foncier, • Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur d'aménagement avec un plan GDT • Redynamiser et soutenir les structures locales de GRN et les OPA engagées dans la GDT • Renforcer la disponibilité et l'accessibilité des producteurs aux intrants, matériels et équipements des technologies GDT

Ces actions prioritaires du CSI/GDT s'intègrent également dans la poursuite et l'élargissement de la composante « Accès au foncier » du programme Millenium Challenge Account (MCA-Bénin), qui couvre différents volets dont entre autres, (i) la formalisation des droits de propriété foncière; (ii) l'appui à la transformation des actifs fonciers en capitaux utilisables et (iii) l'appui à la bonne gouvernance foncière.

4.5. Arrimage du CSI GDT avec les politiques du secteur de l'Eau

Les axes stratégiques et actions prioritaires du CSI/GDT intègrent la mise en œuvre concertée et coordonnée de la politique nationale de l'eau, notamment la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). Les points d'ancrage permettant d'assurer une cohérence des actions envisagées s'établissent comme suit :

Tableau VI : Piliers stratégiques liés à la GDT

Vision nationale de l'eau 2025 et Plan d'Action National de la GIRE (en cours)	Cadre Stratégique d'Investissement pour la Gestion Durable des Terres (GDT)
<ul style="list-style-type: none">❖ Renforcement des systèmes d'information sur les ressources en eau❖ Mise au point des outils de valorisation et de gestion de la ressource eau et du potentiel en terre❖ Création d'un environnement propice et incitatif au développement des infrastructures et systèmes fiables de maîtrise de l'eau dans le secteur agricole	<ul style="list-style-type: none">❖ Mise en place d'un système d'information et de communication dynamique et accessible sur la GDT❖ Mise à disposition des outils pour une planification efficace des actions GDT❖ Renforcement des processus et actions en cours et promotion des actions pilotes liées à la GDT❖ Facilitation de la disponibilité et de l'accès de toutes les catégories d'acteurs concernées (hommes, femmes, jeunes) aux ressources productives en amont de la GDT

La figure suivante illustre à titre synthétique l'ancrage du cadre stratégique d'investissement sur la GDT dans les cadres stratégiques nationaux et sectoriels au Bénin.

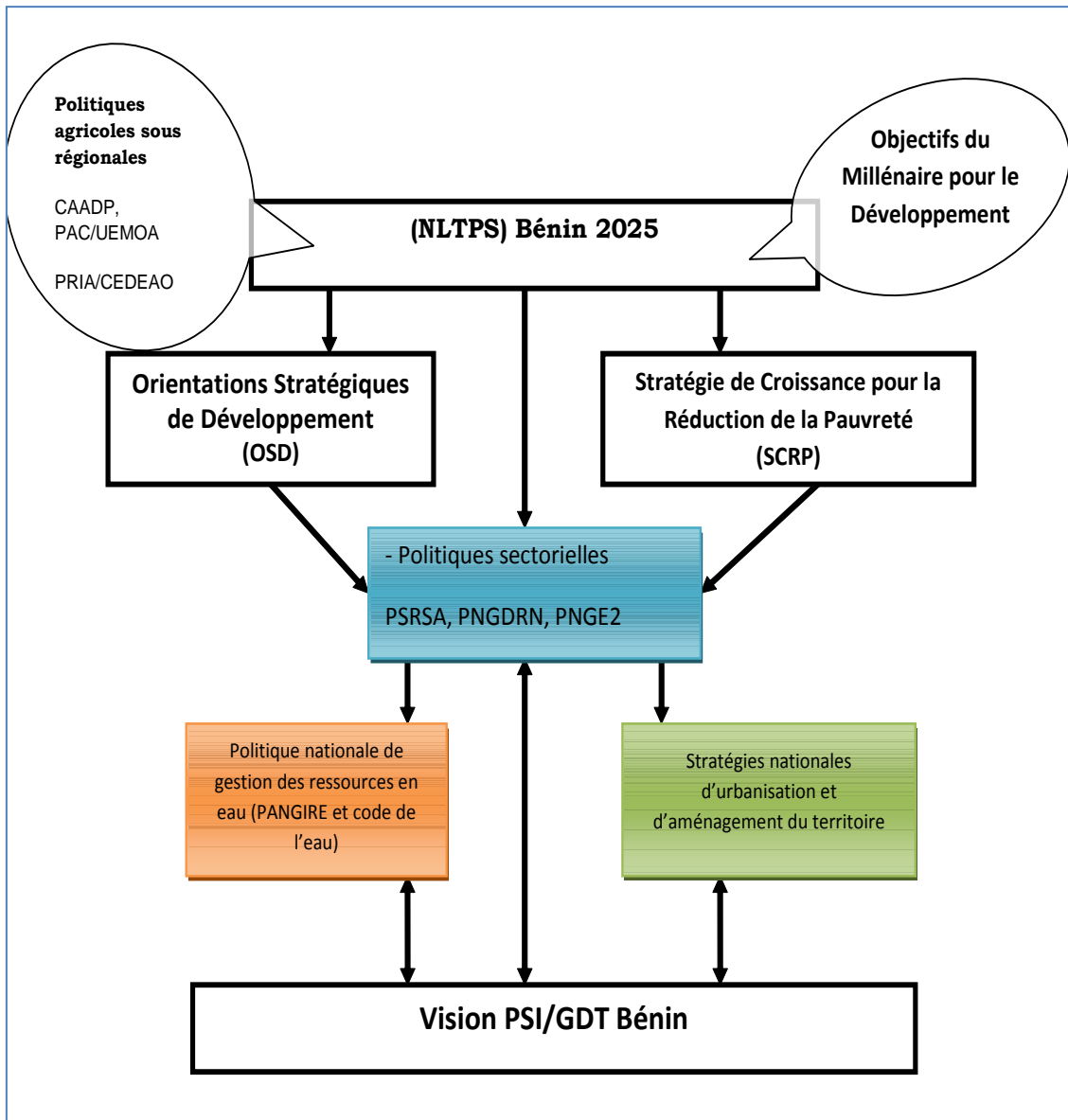


Figure 6 : Ancrage stratégique du plan stratégique d'investissement sur la GDT au Bénin

5. MONTAGE INSTITUTIONNEL POUR LA GESTION DU CSI/GDT ET POUR L'AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR GDT AU BENIN.

Structures de pilotage	Composition	Rôles
Cadre de concertation politique et stratégique sur la GDT	<p>MEPN</p> <p>MAEP</p> <p>MURHFLEC</p> <p>MDGLAAT</p> <p>Ministère du Développement et de la Prospective.</p> <p>Représentant structures faitières des organisations paysannes et association d'usagers d'eau et des ressources naturelles.</p> <p>Représentant ANCB</p> <p>Représentant structures de recherche.</p>	<p>Définition des stratégies et orientations politiques du CSI/GDT.</p> <p>Approuver les plans opérationnels annuels du comité de pilotage.</p> <p>Veiller à la cohérence du CSI/GDT avec les priorités nationales.</p>
Comité national de pilotage du CSI GDT	<p>Pool d'experts techniques pluridisciplinaire</p>	<p>Approuver les plans d'action des coordinations régionales.</p> <p>Superviser l'exécution des engagements pris par les parties prenantes</p> <p>Faire les recommandations aux autorités compétentes dans le cadre de la mise en œuvre du plan investissement stratégique.</p> <p>Approuver les plans d'action régionaux.</p>
Coordination régionale de facilitation et de suivi des initiatives GDT	<ul style="list-style-type: none"> • Préfet • Services déconcentrés concernés • Associations communales d'exploitants et de transformateurs (trices) des RN • Organisations professionnelles ou interprofessionnelles (Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, CCIB, ...) • Secteur privé (formel et informel) • Etablissements publics concernés (ONAB, CENAGREF, CEB, SONEB, ..) • Organisations syndicales représentatives • ONGs • Représentant association départementale des Communes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer les plans d'action régionaux - Assurer l'exécution des plans régionaux - Suivi de la mise en œuvre des plans d'action régionaux déclinés du CSI/GDT - Produire les rapports périodiques au comité de pilotage

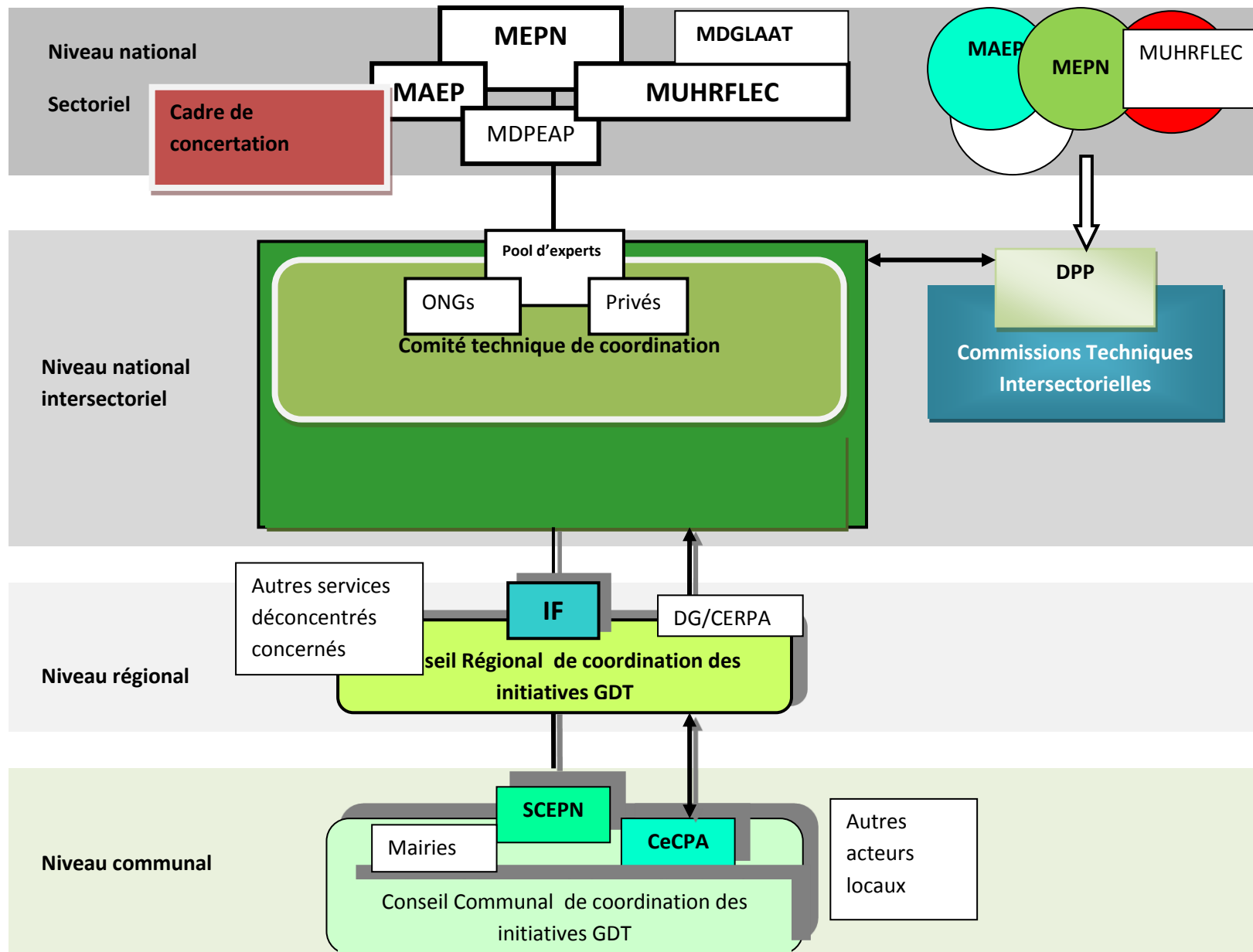


Tableau VII : Cadre logique du projet

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification	
<p>Objectif global : « Créer les conditions optimales de mobilisation des différents acteurs et des ressources pour les actions de prévention et de lutte contre la dégradation des terres, de façon à préserver les bases productives et contribuer à la lutte contre la pauvreté »</p>	<p>Taux de dégradation de la couverture forestière nationale due à la production agricole.</p> <p>Taux de diminution des récoltes dû aux phénomènes climatiques extrêmes.</p>	<p>Résultats des enquêtes de renseignement des indicateurs environnementaux de la SCRP 2010-2014.</p>	<p align="center">Hypothèses</p>
<p>Objectif spécifique :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Créer l'environnement institutionnel, juridique et politique propice de nature à engager tous les acteurs dans la recherche et la mise en œuvre des actions efficaces de gestion durable des terres 2. Assurer la disponibilité et l'accessibilité des connaissances, expériences et informations utiles aux acteurs à divers niveaux pour une planification fiable des interventions en matière de GDT. 3. Créer les conditions optimales pour faciliter la réalisation d'actions concrètes visant la préservation et l'amélioration de la productivité des terres. 4. Susciter l'engouement des structures et acteurs concernés 	<ol style="list-style-type: none"> 1- 01 cadre institutionnel de concertation multi acteur est mis en place pour coordonner la mise en œuvre des actions efficaces de GDT; 2- Date d'harmonisation des instruments juridiques et stratégiques des différents secteurs touchant à la GDT sont adoptés. 3- Niveau de fiabilité des inventaires actualisés et des données statistiques devant servir à la planification des interventions en matière de GDT. 4- Pourcentage de producteurs (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs) utilisant les intrants chimiques selon les prescriptions nationales. 5- Taux d'adoption des pratiques de GDT dans les secteurs de l'agriculture, d'urbanisation, des eaux et forêts conformément aux normes nationales etc. 6- Proportion superficie agricole mécanisée respectant les critères environnementaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Le cadre institutionnel, juridique et politique mis en place ainsi que les animateurs de ce cadre, - Les bénéficiaires des actions du projet impliqués dans la GDT et leurs témoignages ; - Les documents et outils de renforcement de capacités des bénéficiaires encadrés par le projet - Les statistiques de production agricoles - Les sites de GDT mis en valeur - Les documents internes d'évaluation - Les rapports d'activités périodiques rédigés par l'équipe du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la diversité des cultures dans les exploitations agricoles - Niveau de productivité des terres agricoles non dégradé - Maintien ou accroissement des demandes des produits agricoles issus des pratiques de la GDT sur les marchés locaux. - Personnel technique d'appui des structures d'Etat disponible et non dégradé. - Partenaires stratégiques du projet encore opérationnels dans la zone d'intervention du projet

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification	
pour le développement des pratiques de GDT à la base, grâce au renforcement de leurs capacités			
<p>Résultats :</p> <p>R1.1 : Les informations sur les objectifs du PSI/GDT ont été diffusées, appropriées et internalisées par les différentes parties prenantes et les partenaires stratégiques dûment identifiés et répertoriés.</p>	<p>1.0.1- Un répertoire des parties prenantes, institutions et structures partenaires intervenant dans la zone du projet est connu et disponible.</p> <p>1.0.2- Une étude de référence sur les indicateurs de base a été réalisée.</p> <p>1.0.3- Au moins trois ateliers de sensibilisation et d'harmonisation du PSI/GDT avec les autres stratégies sectorielles sont tenus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les partenaires stratégiques, les bénéficiaires touchés - L'étude de référence réalisée - Les rapports d'activités et actes des divers ateliers ou rencontres. 	<ul style="list-style-type: none"> -
<p>R1.2 : L'intégration de la GDT dans les processus et systèmes clés de planification et d'investissement est assurée de même que la synergie dans les interventions y afférentes.</p>	<p>1.1.1- Nombre de stratégies sectorielles concernées qui ont été révisées avec intégration des systèmes clés de planification et d'investissement GDT.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les documents de planification sectorielle. - Les rapports d'activités du PSI/GDT. 	<ul style="list-style-type: none"> - Stabilité ou hausse sur les marchés locaux de la demande des principaux produits issus des pratiques de la GDT
<p>R1.3 : La coordination et l'harmonisation des interventions et investissements pour la promotion de la GDT sont efficacement assurées au travers la mise en place des mécanismes institutionnels durables.</p>	<p>1.2.1- Au moins un mécanisme institutionnel fonctionnel a été mis en place et opérationnel pour la promotion des actions de la GDT.</p> <p>1.2.2- Le cadre de concertation fédère au moins 75% des acteurs de tous les secteurs concernés par la promotion des actions de promotion de la GDT.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les témoignages des acteurs en charge de l'animation du cadre institutionnel de mise en œuvre - Provenance sectorielle des adhérents au cadre de concertation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Conditions de transactions et de réalisation des échanges commerciaux entre acteurs des spéculations produites par les femmes améliorées
<p>R1.4 : Les interventions de la GDT et leurs conditions de mise en œuvre sont mieux adaptées au cadre législatif et réglementaire.</p>	<p>1.3.1- Les conditions de mise en œuvre des interventions de la GDT sont définies et mises en cohérence au cadre législatif et réglementaire existant et y afférent.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les conditions définies de mise en œuvre des interventions de la GDT - Le document sur le cadre législatif et réglementaire - Les rapports d'activités 	

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification
<p>R2.1 : Les capacités de création et d'échange des connaissances sur les facteurs de dégradation des terres et les solutions possibles sur les plans technique et technologique sont renforcées.</p>	<p>2.1.1- Pourcentage de structures de diffusion de connaissances sur la GDT renforcées</p> <p>2.1.2- Nombre total des bénéficiaires d'initiatives diverses de transfert de connaissance sur les solutions techniques et technologies d'amélioration des terres dégradées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les témoignages des principaux bénéficiaires formés - Les rapports d'activités et documents internes d'évaluation du projet
<p>R2.2 : Un système dynamique et accessible d'information et de communication sur la GDT est mis en place</p>	<p>2.2.1- Au moins un système dynamique et accessible d'information et de communication sur la GDT est mis en place et opérationnel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'existence du support (hard et soft) de dissémination et du système d'information sur la GDT - Les rapports d'activités
<p>R3.1 : Les outils de base permettant une planification efficace des interventions de lutte contre la dégradation des terres sont conçus, disponibles et accessibles</p>	<p>3.1.1- Nombre d'outils de planification des interventions de lutte contre la dégradation des terres qui ont été conçus, disponibles et accessibles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les outils conçus et mis en place - Les rapports d'activités et documents internes d'évaluation du projet
<p>R3.2 : Les processus et actions en cours ayant un lien avec la GDT sont renforcés et les actions pilotes de protection et de réhabilitation des terres dégradées sont promues</p>	<p>3.2.1- Au moins 01 processus et actions en cours ayant un lien avec la GDT sont annuellement renforcés et promues</p> <p>Nombre d'actions pilotes identifiées et appuyées par le PSI/GDT sur les processus en cours de protection et de réhabilitation des terres dégradées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les bénéficiaires des actions identifiées et promues ainsi que leurs témoignages - Les rapports d'activités et documents internes d'évaluation du projet
<p>R4.1 : La disponibilité et l'accès aux ressources productives sont facilités en amont de la GDT pour toutes les catégories d'acteurs concernés (hommes, femmes, jeunes).</p>	<p>4.1.1- Un fonds de financement des initiatives GDT est disponible et équitablement accessible à chaque catégorie d'acteurs concernés (hommes, femmes, jeunes) comme facilité d'accès aux ressources productives.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les bénéficiaires des facilités aux ressources productives dans le cadre de la GDT - Nature et type des ressources productives et l'usage qui en est faite - Les rapports d'activités et documents internes d'évaluation du projet

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification	
<p>R4.2 : Les produits issus des pratiques de la GDT sont valorisés et promus.</p>	<p>4.2.1- Pourcentage des produits issus des pratiques de la GDT vendus en commerce équitable.</p> <p>4.2.2- Nombre de produits issus des pratiques de GDT sont labellisés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La nature et type de produits issus des pratiques de la GDT ; - Les conventions ou contrats de partenarial dans le cadre du commerce équitable ; - Liste des produits labellisés et les certifications obtenues 	
<p style="text-align: center;">Activités</p> <p>(confer plan d'action et tableau des cibles chiffrées pour le détail des activités déclinées par type de résultat)</p>	<p style="text-align: center;">Moyens</p> <p>1) Ressources humaines dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les comités de concertation aux niveaux national et régional - Le task force en charge de la coordination et du suivi de l'exécution des activité <p>2) Ressources matérielles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moyens de déplacement - Matériels informatiques - Mobiliers et fournitures de bureau <p>3) Ressources financières</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais généraux de gestion - Frais de fonctionnement - Investissement 	<p style="text-align: center;">Budget</p> <p style="text-align: center;">A spécifier plus tard</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conditions favorables à la mobilisation des ressources internes et externes durables
			<p>Conditions préalables</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation & disponibilité des ressources de mise en œuvre du projet

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification	
			- Autorisation d'organisation des activités du projet par les autorités administratives & locales des zones d'interventions du projet.

Tableau VIII : Tableau des indicateurs et leurs cibles

Indicateurs	Cible chiffrée	Mode de calcul	Fréquences	Sources de collecte
Impact				
Taux de dégradation de la couverture forestière nationale due à la production agricole.	D'ici 2014, les superficies agricoles dans les forêts classées et aires protégées diminuent de 50% par rapport à la valeur de référence (2010)	Ratio entre Total Superficie forestière dégradée par les activités agricoles et Superficie totale des forêts	Annuelle	DGFRN CeRPA
Taux de diminution des récoltes dû aux phénomènes climatiques extrêmes.	L'indicateur passe de x % à x-15 % d'ici 2014.	X_t = somme des pertes des récoltes lié à chaque phénomène climatique extrême par localité de manifestation de l'année t. Y_t = volume des prévisions de récolte des localités sinistrées. $I_t = X_t / Y_t$	Publication annuelle	Rapports d'activité des CeRPA et des CeCPA Rapports d'enquêtes et d'études

Indicateurs	Cible chiffrée	Mode de calcul	Fréquences	Sources de collecte
		$I = I_t - I_{t0}$ I_{t0} = situation de référence		
Proportion superficie agricole mécanisée respectant les critères environnementaux	L'indicateur passe de x % à x+50 % d'ici 2014 (à confirmer avec les données du PPMA). Soit 10% chaque année.	X_t = superficie agricole mécanisée respectant les critères environnementaux de l'année t Y_t = superficie agricole totale mécanisée de l'année t $I = X * 100 / Y$	5ans	DGFRN, PPMA, CERPA, DAGRI, INRAB, DGR, etc.
Résultats				
Un cadre institutionnel de concertation multi acteur est mis en place pour coordonner la mise en œuvre des actions efficaces de GDT;	Le cadre de concertation multi acteur sur la GDT est mis en place d'ici 2011	Constatation des actes constitutifs (décret ou arrêtés interministériels etc.)	unique	Rapports d'activité PSI/GDT
Date d'harmonisation des instruments juridiques et stratégiques des différents secteurs touchant à la GDT.	Cadre d'harmonisation (instrument juridique et stratégique) mis en place d'ici 2012.	Constatation des actes constitutifs (décret ou arrêtés interministériels etc.)	unique	Rapports d'activité PSI/GDT
Niveau de fiabilité (% de d'actualisation et seuil de fiabilité) des inventaires actualisés et des données statistiques devant servir à la planification des interventions en matière de GDT.	Les inventaires sur les ressources GDT sont actualisés à 50% avec un niveau de fiabilité relevée de X% à plus de 80%	Assurance qualité des études d'inventaire sur les ressources	annuel	CENATEL, CSSE, DGFRN, INRAB, etc.
Pourcentage de producteurs (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs) utilisant les intrants chimiques selon les prescriptions nationales.	Au moins 50% des producteurs utilisant les intrants chimiques respectent les normes recommandées d'ici 2014	Effectif des producteurs utilisant les intrants chimique selon les prescriptions nationales /	annuel	Rapport CeRPA

Indicateurs	Cible chiffrée	Mode de calcul	Fréquences	Sources de collecte
		Effectif des producteurs utilisant les intrants chimiques		
Taux d'adoption des pratiques de GDT dans les secteurs de l'agriculture, d'urbanisation, des eaux et forêts conformément aux normes nationales etc.	Au moins 50% des bonnes pratiques de GDT sont adoptées par secteur.	Etude et enquête	5ans	Rapports d'étude

Tableau IX : Plan opérationnel

Objectifs-résultats-activités	Années	Unités	2011	2012	2013	2014	2015
A1.0.1 : Prendre contact avec les diverses autorités locales et administratives (Mairie, préfectures, MAEP, MEPN, CeRPA, CeCPA, ONGs...) pour information sur le PSI/GDT		Nombre d'ateliers	01				
A1.0.2 : Organiser des ateliers de lancement et d'informations sur le PSI/GDT : objectifs, résultats, stratégies, cibles...		Nombre d'ateliers	01 atelier				
A1.0.3 : Réaliser l'étude de référence sur les indicateurs du PSI/GDT.		Un répertoire	01 répertoire typologique				
A1.0.5 : Appuyer l'identification et l'établissement de répertoire des institutions et structures partenaires stratégiques intervenant dans le domaine de la GDT.		Un répertoire	01 répertoire typologique				
A1.0.6 : Mise en place des cadres de concertation de coordination des initiatives GDT au niveau national et régional.		Date de mise en place	2 ^{ème} semestre				
Activité 1.1.1 Plaidoyer pour l'intégration de façon explicite de la GDT dans les orientations et cadrages économiques et budgétaires à l'échelle nationale, sectorielle et locale.		campagne	02	02	02	02	02

Objectifs-résultats-activités	Années					
	Unités	2011	2012	2013	2014	2015
Activité 1.1.2 Revisiter les Programmes d'investissements publics et les cadres de dépenses à moyen terme de façon à mieux cibler les points d'ancrage GDT en termes de financement et de contrôle de performance	Appui aux Ministères (atelier)	02	02	-	-	-
Activité 1.1.3 Renforcer les capacités des Communes pour l'intégration de la GDT dans les processus de planification, gestion et décision en matière de développement local	Appui aux Communes atelier	02	02			
Activité 1.1.4 Renforcer les capacités institutionnelles des structures de l'Administration publique concernées pour l'intégration de la GDT dans les processus de planification, gestion et décision en matière de GDT	Ministère	02	02			
Activité 1.1.5 Adapter les mécanismes et instruments existants selon l'approche de stratégie intégrée de financement en vue d'une mobilisation de ressources novatrices tenant compte du cycle des actions de promotion de la GDT	Appui formation (atelier)	02	02	02	02	02
Activité 1.1.6 Elaborer un programme fédérateur des actions GDT au niveau national avec des procédures de financement intégrant harmonieusement les aspects environnementaux, économiques et sociaux	1 Document élaboré		01			
Activité 1.2.1 Développer le plaidoyer et la sensibilisation auprès des différentes catégories d'acteurs sur les enjeux de la dégradation des terres en vue de leur adhésion et implication effectives	Séance de plaidoyer	02	02	02	02	02
Activité 1.2.2 Concevoir et mettre en place les instruments d'harmonisation des textes et politiques relatifs à la GDT.	Etude thématique		02	02		
Activité 1.2.3 Mettre en place les organes de pilotage multi-représentatifs et renforcer la concertation des différentes parties prenantes à la mise en œuvre des stratégies GDT	Nombre d'organes pilotes	03				

Objectifs-résultats-activités	Années					
	Unités	2011	2012	2013	2014	2015
Activités 1.3.1 Accélérer les procédures de mise en conformité et/ou d'harmonisation des textes législatifs et réglementaires en matière de gestion des ressources naturelles (terres, forêts, eau, pâturage, etc.	Séance de plaidoyer	02	04	04	04	-
Activité 1.3.2 Renforcer les mécanismes, processus et outils de diffusion/vulgarisation des textes législatifs et réglementaires statuant sur la préservation des ressources naturelles et la GDT	outils de diffusion	03	03	03	03	03
Activité 1.3.3 Concourir à la mise en œuvre de la stratégie de sécurisation et de gestion de l'accès au foncier, à travers notamment l'appui à l'extension des Plans fonciers ruraux et à la généralisation de l'utilisation des outils de formalisation des transactions foncières	Nombre de communes	-	05	05	05	05
Activité 1.3.4 Appuyer l'installation et le renforcement des organes de gestion foncière et les mécanismes de résolution des conflits sur les ressources naturelles	Appui aux Organes de gestion foncière	-	05	10	10	-
Activité 2.1.1 : Améliorer les connaissances actuelles par des études mieux ciblées sur le statut des différents types de terres et les contraintes et pesanteurs à l'adoption des pratiques GDT	Nombre d'études		05	05	05	05
Activité 2.1.2 Mettre en place et assurer la gestion dynamique de bases de données sur les terres et autres ressources naturelles qui lui sont liées	1 Base de données		01	01		
Activité 2.1.3 : Assurer une plus grande disponibilité de ressources humaines qualifiées pouvant contribuer à l'amélioration des connaissances et à l'expansion de la GDT au niveau national et local	Personnes formées	50	100	200	200	
Activité 2.1.4 : Mettre en place un réseau d'équipes pluridisciplinaires pour renforcer et harmoniser les travaux de recherche sur les technologies GDT	1 Réseau	-	-	01	-	-

Objectifs-résultats-activités	Années					
	Unités	2011	2012	2013	2014	2015
Activité 2.1.5 : Intégrer de façon spécifique la GDT dans le cursus de l'enseignement supérieur et de la formation technique et professionnelle	Un manuel	-	01	01	01	-
Activité 2.2.1 : Développer des systèmes d'information géographique (SIG) sur les ressources naturelles aux niveaux national, départemental et communal	1 SIG			01		
Activité 2.2.2 : Former les principaux acteurs concernés à l'utilisation des systèmes d'information géographique sur les ressources naturelles	Nombre de bénéficiaires			50	100	
Activité 2.2.3 : Répertorier les bonnes pratiques et expériences de gestion durable des sols, des ressources pastorales et forestières.	1 Répertoire (étude)		01			
Activité 2.2.4 : Capitaliser et assurer la diffusion des bonnes pratiques et expériences de gestion durable des sols, des ressources pastorales et forestières.	Emission Radio télévisée	02	02	02	03	03
Activité 2.2.5 Appuyer la création des espaces d'apprentissage et des réseaux d'innovation au sein des communautés en vue d'échanges et de la diffusion des meilleures pratiques de GDT	Communes	-	10	10	10	10
Activité 2.2.6 Mettre en œuvre une stratégie de Communication multi media adaptée aux différentes catégories d'acteurs et permettant de créer des espaces d'apprentissage, d'échanges et de diffusion des meilleures pratiques en matière de GDT	Stratégie de communication		01			
Activité 2.2.7 Développer un système de suivi-évaluation participatif et basé sur des résultats par niveau (communal, départemental et national) pour la mise en œuvre et l'évaluation des programmes GDT	1 système de suivi-évaluation	1				
Activité 2.2.8 Assurer la collecte des données et leurs traitements pour les besoins de S&E	Document /support		01	01	01	01

Objectifs-résultats-activités	Années	Unités	2011	2012	2013	2014	2015
	Activité 2.2.9 Appuyer la capitalisation et la gestion des acquis	étude			01		
Activité 3.1.1 : Confectionner des guides méthodologiques et normes technico-économiques de programmation, de budgétisation et d'évaluation des actions GDT	Nombre de guides			01		01	
Activité 3.1.2 : Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur d'aménagement et de gestion des ressources naturelles, assorti d'un plan de GDT	1 schéma directeur d'aménagement			01			
Activité 3.1.3 : Actualiser ou confectionner les documents et cartes de trame foncière, précisant le statut socio-foncier, le potentiel et les niveaux de dégradation des terres	Cartes de trame foncière			01			
Activité 3.1.4 : Réorienter la réalisation des Etudes d'impacts environnementales, sociales et économiques vers la prise en compte des aspects GDT et des mesures correctives y afférentes	Un guide d'Etudes d'impacts intégrant aspects GDT			01			
Activité 3.2.1 : Définir et mettre en œuvre les modalités d'opérationnalisation des programmes, mécanismes et processus-clés liés à la GDT au niveau des Communes dans le cadre du développement Conduit par les Communautés	Guide de procédures ou d'itinéraire technique				01		
Activité 3.2.2 : Identifier et appuyer les initiatives locales de mise en œuvre concertée et de popularisation des modèles de GDT et soutenir les opérations pilotes de gestion intégrée des ressources agro-sylvo-pastorales	Initiatives locales pilotes			02	03	03	03
Activité 3.2.3 : Redynamiser et soutenir les structures locales de gestion des ressources naturelles (feux de brousse, aménagements forestiers, transhumance, etc.) et les organisations professionnelles agricoles engagées dans les interventions et processus en faveur de la GDT	Structures		25	50	50	50	-
Activité 3.2.4 :	Initiatives incitatives		01	01	01	01	01

Objectifs-résultats-activités	Années	Unités	2011	2012	2013	2014	2015
Définir et mettre en application diverses mesures incitatives et actions promotionnelles visant à encourager l'adoption des pratiques de GDT (octroi de crédit, concours agricole, journée de l'agriculteur, valorisation du statut de producteur, etc.)		(fonds compétitif)					
Activité 3.3.1 : Appuyer la promotion de la gestion intégrée de la faune							
Activité 3.3.2 : Appuyer la mise en œuvre des systèmes améliorés de production agricole (défrichements contrôlés, agroforesterie et fertilité des sols)		Guide +formation des acteurs		01	01	01	01
Activité 3.3.3 : Appuyer la gestion durable de la transhumance et des zones de pâturages		Guide + séance de formation		01	01	01	01
Activité 3.3.4 : Appuyer le développement de la foresterie privée/ communale /communautaire/ urbaine		guide	01	-	-	01	-
Activité 3.3.5 : Appuyer le reboisement à usage public		Guide aux communes	-	01	-	-	-
Activité 3.3.6 : Appuyer la promotion des filières d'exploitation durable des Produits Forestiers Non Ligneux		Formation aux exploitants	-	01	01	01	01
Activité 3.3.7 : Appuyer la gestion contrôlée des feux de végétation		guide	01	-	-	01	-
Activité 3.3.8 : Appuyer la mise en œuvre des plans de gestions conservatoires des eaux et des sols (bassins hydrographiques)		Initiatives démonstratives et visites d'échange	-	02	02	01	01
Activité 3.3.8 : Appuyer la mise en œuvre des plans d'aménagement participatif et durable des ressources naturelles.		Plan d'aménagement	-	-	02	02	
Activité 4.1.1 : Renforcer les mécanismes et dispositifs d'approvisionnement et de distribution pour améliorer la disponibilité et l'accessibilité des		Campagne de Plaidoyer	02	02	02	02	02

Objectifs-résultats-activités	Années					
	Unités	2011	2012	2013	2014	2015
producteurs aux intrants, matériels et équipements nécessaires à la mise en œuvre des technologies GDT						
Activité 4.1.2 : Renforcer l'offre de services appui-conseil aux producteurs selon le genre et la catégorie pour l'identification et l'utilisation raisonnée des itinéraires techniques et intrants spécifiques en GDT	Guide et formation des formateurs		03	03	03	
Activité 4.1.3 : Définir et mettre en œuvre des mesures incitatives (fiscalité, renforcement de capacités, etc.) aux opérateurs économiques privés intervenant dans la GDT	plaidoyer	01	01	01		
Activité 4.1.4 : Développer le partenariat avec les institutions de financement pour une offre avantageuse de services financiers (crédit de campagne, crédit d'équipement, etc.) facilitant l'adoption des pratiques GDT	Un fonds autonome			01		
Activité 4.2.1: Labéliser les produits générés par la GDT en vue d'une plus value substantielle aux acteurs qui la pratiquent ;	Produit labélisé	-	05	05	05	-
Activité 4.2.2 : Mettre en place de concert avec les différents partenaires des mécanismes destinés à faciliter l'accès aux marchés des produits issus de la GDT	argumentaire		02	02	02	02

Tableau X : BUDGET DETAILLE

O/R	A	Résultats, activités et sous activités	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût Total
OS1		Créer l'environnement institutionnel, juridique et politique propice de nature à engager tous les acteurs dans la recherche et la mise en œuvre des actions efficaces de gestion durable des terres				816 000 000
R1.0						56 000 000
		A1.0.1 : Prendre contact avec les diverses autorités locales et administratives (Mairie, préfetures, MAEP, MEPN, CeRPA, CeCPA, ONGs...) pour information sur le PSI/GDT	Nombre d'ateliers	01	10 000 000	10 000 000
		A1.0.2 : Organiser des ateliers de lancement et d'informations sur le PSI/GDT : objectifs, résultats, stratégies, cibles...	Nombre d'ateliers	01 atelier	10 000 000	10 000 000
		A1.0.3 : Réaliser l'étude de référence sur les indicateurs du PSI/GDT.	Un répertoire	01 répertoire typologique	25 000 000	25 000 000
		A1.0.5 : Appuyer l'identification et l'établissement de répertoire des institutions et structures partenaires stratégiques intervenant dans le domaine de la GDT.	Un répertoire	01 répertoire typologique	5 000 000	5 000 000
		A1.0.6 : Mise en place des cadres de concertation de coordination des initiatives GDT au niveau national et régional.	Date de mise en place	03	2 000 000	6 000 000
R1.1						130 000 000
	A1.1.1	Activité 1.1.1 Plaidoyer pour l'intégration de façon explicite de la GDT dans les orientations et cadrages économiques et budgétaires à l'échelle nationale, sectorielle et locale.	campagne	10	2 000 000	10 000 000
	A1.1.2	Activité 1.1.2	Appui aux Ministères (atelier)	04	5 000 000	20 000 000

O/R	A	Résultats, activités et sous activités	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût Total
		Revisiter les Programmes d'investissements publics et les cadres de dépenses à moyen terme de façon à mieux cibler les points d'ancrage GDT en termes de financement et de contrôle de performance				
		Activité 1.1.3 Renforcer les capacités des Communes pour l'intégration de la GDT dans les processus de planification, gestion et décision en matière de développement local	Appui aux Communes atelier	04	5 000 000	20 000 000
		Activité 1.1.4 Renforcer les capacités institutionnelles des structures de l'Administration publique concernées pour l'intégration de la GDT dans les processus de planification, gestion et décision en matière de GDT	Ministère	04	5 000 000	20 000 000
		Activité 1.1.5 Adapter les mécanismes et instruments existants selon l'approche de stratégie intégrée de financement en vue d'une mobilisation de ressources novatrices tenant compte du cycle des actions de promotion de la GDT	Appui formation (atelier)	10	4 000 000	40 000 000
		Activité 1.1.6 Elaborer un programme fédérateur des actions GDT au niveau national avec des procédures de financement intégrant harmonieusement les aspects environnementaux, économiques et sociaux	1 Document élaboré	01	20 000 000	20 000 000
R1.2						97 000 000
	A1.2.1	Activité 1.2.1 Développer le plaidoyer et la sensibilisation auprès des différentes catégories d'acteurs sur les enjeux de la dégradation des terres en vue de leur adhésion et implication effectives	Séance de plaidoyer	10	2 000 000	20 000 000
	A1.2.2	Activité 1.2.2 Concevoir et mettre en place les instruments d'harmonisation des textes et politiques relatifs à la GDT.	Etude thématique	04	8 000 000	32 000 000
	A1.2.3	Activité 1.2.3 Mettre en place les organes de pilotage multi-représentatifs fonctionnels et renforcer la concertation des différentes parties prenantes à la mise en œuvre des stratégies GDT	Nombre d'organes pilotes fonctionnels	03	15 000 000	45 000 000
R1.3						533 000 000
	A1.3.1	Activités 1.3.1 Accélérer les procédures de mise en conformité et/ou d'harmonisation des textes législatifs et réglementaires en matière de GRN (terres, forêts, eau, pâturage, etc.	Séance de plaidoyer	14	2 000 000	28 000 000

O/R	A	Résultats, activités et sous activités	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût Total
	A1.3.2	Activité 1.3.2 Renforcer les mécanismes, processus et outils de diffusion/vulgarisation des textes législatifs et réglementaires statuant sur la préservation des ressources naturelles et la GDT	outils de diffusion	15	2 000 000	30 000 000
	A1.3.3	Activité 1.3.3 Concourir à la mise en œuvre de la stratégie de sécurisation et de gestion de l'accès au foncier, à travers notamment l'appui à l'extension des Plans fonciers ruraux et à la généralisation de l'utilisation des outils de formalisation des transactions foncières	Nombre de communes	10	45 000 000	450 000 000
	A1.3.4	Activité 1.3.4 Appuyer l'installation et le renforcement des organes de gestion foncière et les mécanismes de résolution des conflits sur les ressources naturelles	Appui aux Organes de gestion foncière	25	1 000 000	25 000 000
OS2		Assurer la disponibilité et l'accessibilité des connaissances, expériences et informations utiles aux acteurs à divers niveaux pour une planification fiable des interventions en matière de GDT.				417 400 000
R2.1						240 000 000
	A2.1.1	Activité 2.1.1 : Améliorer les connaissances actuelles par des études mieux ciblées sur le statut des différents types de terres et les contraintes et pesanteurs à l'adoption des pratiques GDT	Nombre d'études	20	5 000 000	100 000 000
	A2.1.2	Activité 2.1.2 Mettre en place et assurer la gestion dynamique de bases de données sur les terres et autres ressources naturelles liées à elles	Base de données	02	25 000 000	50 000 000
	A2.1.3	Activité 2.1.3 : Assurer une plus grande disponibilité de ressources humaines qualifiées pouvant contribuer à l'amélioration des connaissances et à l'expansion de la GDT au niveau national et local	Personnes formées	550	10 000 000	55 000 000
	A2.1.4	Activité 2.1.4 : Mettre en place un réseau d'équipes pluridisciplinaires pour renforcer et harmoniser les travaux de recherche sur les technologies GDT	1 Réseau + subvention fonctionnement	01	35 000 000	35 000 000
		Activité 2.1.5 : Intégrer de façon spécifique la GDT dans le cursus de l'enseignement supérieur et de la formation technique et professionnelle	Manuel pédagogique	03	10 000 000	30 000 000
R2.2						177 400 000
	A2.2.1	Activité 2.2.1 :	SIG	01	50 000 000	50 000 000

O/R	A	Résultats, activités et sous activités	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût Total
		Développer des systèmes d'information géographique (SIG) sur les ressources naturelles aux niveaux national, départemental et communal				
	A2.2.2	Activité 2.2.2 : Former les principaux acteurs concernés à l'utilisation des systèmes d'information géographique sur les ressources naturelles	Nombre de bénéficiaires	150	10 000	15 000 000
	A2.2.3	Activité 2.2.3 : Répertorier les bonnes pratiques et expériences de gestion durable des sols, des ressources pastorales et forestières.	1 Répertoire (étude)	01	8 000 000	8 000 000
	A2.2.4	Activité 2.2.4 : Capitaliser et assurer la diffusion des bonnes pratiques et expériences de gestion durable des sols, des ressources pastorales et forestières.	Emission Radio télévisée	12	200 000	2 400 000
	A2.2.5	Activité 2.2.5 Appuyer la création des espaces d'apprentissage et des réseaux d'innovation au sein des communautés en vue d'échanges et de la diffusion des meilleures pratiques de GDT	Communes	40	300 000	12 000 000
	A2.2.6	Activité 2.2.6 Mettre en œuvre une stratégie de Communication multi media adaptée aux différentes catégories d'acteurs et permettant de créer des espaces d'apprentissage, d'échanges et de diffusion des meilleures pratiques en matière de GDT	Stratégie de communication	01	15 000 000	15 000 000
	A2.2.7	Activité 2.2.7 Développer un système de suivi-évaluation participatif et basé sur des résultats par niveau (communal, départemental et national) pour la mise en œuvre et l'évaluation des programmes GDT	1 système de suivi-évaluation	01	25 000 000	25 000 000
	A2.2.8	Activité 2.2.8 Assurer la collecte des données et leurs traitements pour les besoins de S&E	Document /support	04	5 000 000	20 000 000
	A2.2.9	Activité 2.2.9 Appuyer la capitalisation et la gestion des acquis	étude	02	15 000 000	30 000 000
OS3		Créer les conditions optimales pour faciliter la réalisation d'actions concrètes visant la préservation et l'amélioration de la productivité des terres.				367 000 000
R3.1						85 000 000

O/R	A	Résultats, activités et sous activités	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût Total
	A3.1.1	Activité 3.1.1 : Confectionner des guides méthodologiques et normes technico-économiques de programmation, de budgétisation et d'évaluation des actions GDT	Nombre de guides	02	15 000 000	30 000 000
	A3.1.2	Activité 3.1.2 : Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur d'aménagement et de gestion des ressources naturelles, assorti d'un plan de GDT	1 schéma directeur d'aménagement	01	35 000 000	35 00 000
	A3.1.3	Activité 3.1.3 : Actualiser ou confectionner les documents et cartes de trame foncière, précisant le statut socio-foncier, le potentiel et les niveaux de dégradation des terres	Cartes de trame foncière	01	15 000 000	15 000 000
	A3.1.4	Activité 3.1.4 : Réorienter la réalisation des Etudes d'impacts environnementales, sociales et économiques vers la prise en compte des aspects GDT et des mesures correctives y afférentes	Un guide d'Etudes d'impacts intégrant aspects GDT	01	5 000 000	5 000 000
R3.2						84 000 000
	A3.2.1	Activité 3.2.1 : Définir et mettre en œuvre les modalités d'opérationnalisation des programmes, mécanismes et processus-clés liés à la GDT au niveau des Communes dans le cadre du développement Conduit par les Communautés	Guide de procédures ou d'itinéraire technique	01	12 000 000	12 000 000
	A3.2.2	Activité 3.2.2 : Identifier et appuyer les initiatives locales de mise en œuvre concertée et de popularisation des modèles de GDT et soutenir les opérations pilotes de gestion intégrée des ressources agro-sylvo-pastorales	Initiatives locales pilotes	11	2 000 000	22 000 000
	A3.2.3	Activité 3.2.3 : Redynamiser et soutenir les structures locales de gestion des ressources naturelles (feux de brousse, aménagements forestiers, transhumance, etc.) et les organisations professionnelles agricoles engagées dans les interventions et processus en faveur de la GDT	Structures	50	500 000	2 5 000 000
	A.3.24	Activité 3.2.4 : Définir et mettre en application diverses mesures incitatives et actions promotionnelles visant à encourager l'adoption des pratiques de GDT (octroi de crédit, concours agricole, journée de l'agriculteur, valorisation du statut de producteur, etc.)	Initiatives incitatives (fonds compétitif)	05	5 000 000	25 000 000
R3.3						198 000 000

O/R	A	Résultats, activités et sous activités	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût Total
	A3.3.1	Activité 3.3.1 : Appuyer la promotion de la gestion intégrée de la faune	Guide +formation des acteurs	04	8 000 000	32 000 000
	A3.3.2	Activité 3.3.2 : Appuyer la mise en œuvre des systèmes améliorés de production agricole (défrichements contrôlés, agroforesterie et fertilité des sols)	Guide + séance de formation	04	8 000 000	32 000 000
	A3.3.3	Activité 3.3.3 : Appuyer la gestion durable de la transhumance et des zones de pâturages	Guide +diffusion	02	4 000 000	8 000 000
	A3.3.4	Activité 3.3.4 : Appuyer le développement de la foresterie privée/ communale /communautaire/ urbaine	Guide aux communes	01	4 000 000	4 000 000
	A3.3.5	Activité 3.3.5 : Appuyer le reboisement à usage public	Formation aux exploitants	04	4 000 000	16 000 000
	A.3.3.6	Activité 3.3.6 : Appuyer la promotion des filières d'exploitation durable des Produits Forestiers Non Ligneux	Guide +diffusion	02	8 000 000	16 000 000
	A.3.3.7	Activité 3.3.7 : Appuyer la gestion contrôlée des feux de végétation	Initiatives démonstratives et visites d'échange	06	5 000 000	30 000 000
	A.3.3.8	Activité 3.3.8 : Appuyer la mise en œuvre des plans pilotes de gestion conservatoires des eaux et des sols (bassins hydrographiques)	Plan d'aménagement	04	15 000 000	60 000 000
OS4		Susciter l'engouement des structures et acteurs concernés pour le développement des pratiques de GDT à la base, grâce au renforcement de leurs capacités				335 500 000
R4.1						283 000 000
	A4.1.1	Activité 4.1.1 : Renforcer les mécanismes et dispositifs d'approvisionnement et de distribution pour améliorer la disponibilité et l'accessibilité des producteurs aux intrants, matériels et équipements nécessaires à la mise en œuvre des technologies GDT	plaidoyer	10	5 000 000	50 000 000
	A4.2.2	Activité 4.1.2 : Renforcer l'offre de services appui-conseil aux producteurs selon le genre et la catégorie pour l'identification et l'utilisation raisonnée des itinéraires techniques et intrants spécifiques en GDT	guide	09	2 000 000	18 000 000
	A4.2.3	Activité 4.1.3 :	plaidoyer	03	5 000 000	15 000 000

O/R	A	Résultats, activités et sous activités	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût Total
		Définir et mettre en œuvre des mesures incitatives (fiscalité, renforcement de capacités, etc.) aux opérateurs économiques privés intervenant dans la GDT				
	A4.2.4	Activité 4.1.4 : Développer le partenariat avec les institutions de financement pour une offre avantageuse de services financiers (crédit de campagne, crédit d'équipement, etc.) facilitant l'adoption des pratiques GDT	fond	forfait	-	200 000 000
R4.2						52 500 000
	A4.2.1	Activité 4.2.1: Labéliser les produits générés par la GDT en vue d'une plus value substantielle aux acteurs qui la pratiquent ;	Produit labélisé	25	500 000	12 500 000
	A4.2.2	Activité 4.2.2 : Mettre en place de concert avec les différents partenaires des mécanismes destinés à faciliter l'accès aux marchés des produits issus de la GDT	argumentaire	08	5 000 000	40 000 000
		Sous-total 1				1935 900000
		2- Frais de gestion				154 000 000
	2.1	Frais de communication téléphonique et internet	Mois	60	250 000	15 000 000
	2.2	Frais de consommation d'énergie électrique et d'eau	Mois	60	300 000	1 8 000 000
	2.3	Frais de location pour loyer bureaux	Mois	60	400 000	24 000 000
	2.4	Fournitures de bureau et de formation	Mois	60	350 000	21 000 000
	2.5	Frais d'entretien du parc automobile, informatique et des locaux loués	Mois	60	500 000	30 000 000
	2.6	Carburant et lubrifiants pour le parc automobile	Mois	60	600 000	36 000 000
	2.7	Frais d'assurance du parc automobile	An	5	2 000 000	10 000 000
		Sous-total 2				154 000 000
		3- Investissement				75 300 000
	3.1	Acquisition véhicules terrain et accessoires	Véhicule	2	18 000 000	36 000 000
	3.2	Acquisition Motos terrain et accessoires	Moto	12	1 000 000	12 000 000
	3.3	Mobilier de bureau	Forfait	-	-	6 000 000

O/R	A	Résultats, activités et sous activités	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût Total
	3.4	Parc ordinateur fixe (+imprimantes, onduleurs)	Parc ordinat	12	1 000 000	12 000 000
	3.5	Ordinateurs portatifs	Ordi portatif	8	600 000	4 800 000
	3.6	Appareil de photocopie	Photocopieuse	3	1 500 000	4 500 000
		Sous - total 3				75 300 000
		4- RESSOURCES HUMAINES				288 226 000
	4.0	Fonctionnement des comités de Coordination	an	5	20 000 000	80 000 000
	4.1	Spécialistes task force au niveau de la coordination	an	5	40 000 000	200 000 000
	4.3	Assistant administration et finance du programme				8 226 000
	4.3.1	Salaire net mensuel	Mois	36	180 000	6 480 000
	4.3.2	Charges sociales et patronales	Mois	36	36 000	1 296 000
	4.3.3	Souscription à l'assurance maladie	An	3	150 000	450 000
		Sous - total 4				288 226 000
		Total = Sous total 1+2+3+4				2 453 426 000

FICHE D'INDICATEURS N°1

Objectifs globaux et indicateurs	
OBJECTIF : Asseoir les bases du développement durable	
Indicateur	
<i>Intitulé</i>	Les outils d'évaluation du développement durable sont intégrés à au moins 80% dans les programmes nationaux, sectoriels et locaux d'ici 2015.
<i>Définition</i>	C'est la moyenne pondérée des taux d'intégration de chaque outil d'évaluation du Développement Durable
<i>Unité de mesure</i>	%
<i>Discussion</i>	Les pondérations à utiliser varieront selon le niveau objet d'évaluation : Niveau stratégique : 40% Niveau opérationnel : 60%
<i>Variables</i>	Outils d'évaluation du développement durable Taux d'intégration de chaque outil
<i>Méthodes de collecte</i>	Etude
<i>Moyens nécessaires</i>	-
<i>Valeurs de référence</i>	A déterminer
<i>Valeurs cibles</i>	80% d'ici 2015
<i>Structures responsables</i>	DGE, ABE
<i>Fréquence de publication</i>	Annuelle
<i>Niveau de désagrégation</i>	National
<i>Méthodologie de calcul</i>	Méthodes de détermination des indices
<i>Source des données de base</i>	Rapport d'évaluation de la Stratégie Nationale de Développement Durable et des Agendas 21 National et Locaux

FICHE D'INDICATEURS N° 1

Indicateur	
<i>Intitulé</i>	Proportion superficie agricole mécanisée respectant les critères environnementaux
<i>Définition</i>	C'est le rapport entre superficie agricole mécanisée respectant les critères environnementaux et superficie agricole totale mécanisée.
<i>Unité de mesure</i>	Pourcentage (%)
<i>Discussion</i>	Par critères environnementaux nous entendons les normes retenues dans les études impacts PPMA et le CSSE (ex CENAP).
<i>Variables</i>	Superficie agricole totale mécanisée Superficie agricole mécanisée respectant les normes
<i>Méthodes de collecte</i>	Exploitation des rapports des campagnes des structures techniques du MAEP et du MEPN. Collecte de données statistiques complémentaires. Les revues annuelles inter sectorielles (MEPN/MAEP)
<i>Moyens nécessaires</i>	Coûts de collecte et d'analyse des données. Expertise. Moyens matériels
<i>Valeurs de références</i>	A déterminer (à partir d'une étude à réaliser en 2010). Exploitation du rapport d'étude d'impact environnemental du PPMA.
<i>Valeurs cibles</i>	L'indicateur passe de x % à x+50 % d'ici 2014 (à confirmer avec les données du PPMA). Soit 10% chaque année.
<i>Structures responsables</i>	DPP (MAEP/MEPN), OCS.
<i>Fréquence de publication</i>	Annuelle
<i>Niveau de désagrégation</i>	Communal, départemental et national.
<i>Méthodologie de calcul</i>	X_t = superficie agricole mécanisée respectant les critères environnementaux de l'année t Y_t = superficie agricole totale mécanisée de l'année t $I = X * 100 / Y$
<i>Source des données de base</i>	DGFRN, PPMA, CERPA, DAGRI, INRAB, DGR, etc.
<i>Coût estimatif de l'indicateur (quelques éléments de coût coût+données chiffrées)</i>	2 000 000 de FCFA (à titre indicatif)

FICHE D'INDICATEURS N° 2

Indicateur	
<i>Intitulé</i>	Taux de diminution des récoltes dû aux phénomènes climatiques extrêmes
<i>Définition</i>	Ce sont les pertes des récoltes liées aux phénomènes climatiques extrêmes (hausse ou baisse de la pluviométrie, inondations, sécheresse, invasions par les ravageurs,....)
<i>Unité de mesure</i>	Pourcentage (%)
<i>Discussion</i>	Par phénomènes climatiques extrêmes nous entendons la hausse ou baisse de la pluviométrie, inondations, sécheresse, invasions par les ravageurs, ... Les diminutions de récolte sont les pertes seulement attribuables aux phénomènes ci-dessus cités.
<i>Variables</i>	Le volume total annuel des pertes des récoltes Le volume total annuel des pertes des récoltes liées à chaque phénomène climatique extrême par localité de manifestation. Le volume des prévisions de récolte.
<i>Méthodes de collecte</i>	Exploitation des rapports des campagnes des structures techniques du MAEP et du MEPN. Collecte de données statistiques complémentaires (sondage des sinistrés). Les revues annuelles inter sectorielles (MEPN/MAEP) sur les indicateurs conjoints.
<i>Moyens nécessaires</i>	Coûts de collecte et d'analyse des données. Coûts des sondages. Expertise.
<i>Valeurs de références</i>	A déterminer (à partir de la consolidation des données disponibles sur les 10 dernières années).
<i>Valeurs cibles</i>	L'indicateur passe de x % à x-15 % d'ici 2014.
<i>Structures responsables</i>	DPP (MAEP/MEPN), OCS, PANA
<i>Fréquence de publication</i>	Annuel
<i>Niveau de désagrégation</i>	Communal, départemental et national.
<i>Méthodologie de calcul</i>	X_t = somme des pertes des récoltes lié à chaque phénomène climatique extrême par localité de manifestation de l'année t. Y_t = volume des prévisions de récolte des localités sinistrées. $I_t = X_t / Y_t$ $I = I_t - I_{t0}$ I_{t0} = situation de référence
<i>Source des données de base</i>	DGFRN, CeRPA, DAGRI, INRAB, DGR, DGE, ASECNA, etc.
<i>Coût estimatif de l'indicateur (quelques éléments de coût coût+données chiffrées)</i>	2 000 000 de FCFA (à titre indicatif)

FICHE D'INDICATEUR N°1

Indicateur	
<i>Intitulé</i>	Taux de dégradation de la couverture forestière nationale due à la production agricole
<i>Définition</i>	Proportion de la superficie forestière (forêts classées) dégradée par les activités agricoles (agriculture, pêche, élevage)
<i>Unité de mesure</i>	Pourcentage (%)
<i>Discussion</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître le rythme de dégradation forestière due aux activités agricoles • Prendre des mesures pour réduire le niveau de dégradation en cas de hausse et vulgariser les bonnes pratiques agricoles en cas de baisse • Défrichements non prévus par les plans d'aménagement
<i>Variables</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie totale des forêts classées et domaines protégées • Superficies dégradées dans les forêts classées (pratiques agricoles) • Superficies dégradées dans les domaines protégés (pratiques agricoles)
<i>Méthodes de collecte</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Orthophotos plans • Cartographies • Enquêtes
<i>Moyens nécessaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources humaines • Moyens matériels • Ressources financières
<i>Valeurs de référence</i>	Confère l'inventaire national forestier (PBFII et PGFTR) Rapports d'évaluation des plans d'aménagement Complément d'information par étude de référence
<i>Valeurs cibles</i>	D'ici 2014, les superficies agricoles dans les forêts classées et aires protégées diminuent de 50% par rapport à la valeur de référence (2010)
<i>Structures responsables</i>	1-MEPN <ul style="list-style-type: none"> • DGFRN (Chef de file) • CENATEL 2-MAEP <ul style="list-style-type: none"> • DAGRI • D/Elevage • D/Pêches
<i>Fréquence de publication</i>	Annuelle
<i>Niveau de désagrégation</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Forêt classée
<i>Méthodologie de calcul</i>	<u>Superficie forestière dégradée par les activités agricoles</u> Superficie totale des forêts

<i>Source des données de base</i>	Rapports d'activité <ul style="list-style-type: none"> • DGFRN (Cantonnements, Projets du secteur forestier, Inventaire Forestier National) • CeRPA • CeCPA • CENATEL (Système d'Information Ecologique et Forestier)
<i>Coût estimatif de l'indicateur (quelques éléments de coût + données chiffrées)</i>	PM

FICHE D'INDICATEUR N°2

Indicateur	
<i>Intitulé</i>	Pourcentage de producteurs (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs) utilisant les intrants chimiques selon les prescriptions nationales
<i>Définition</i>	Proportion des producteurs utilisant les intrants chimiques (engrais, pesticides etc.) selon les normes réglementaires nationales
<i>Unité de mesure</i>	Pourcentage (%)
<i>Discussion</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des prescriptions nationales en matière d'utilisation des intrants chimiques • Vulgarisation de normes nationales à l'endroit des producteurs
<i>Variables</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Effectif total des producteurs • Effectif de producteurs utilisant les intrants chimiques • Effectif de producteurs respectant les normes d'utilisation des intrants chimiques
<i>Méthodes de collecte</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes • Etudes
<i>Moyens nécessaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources humaines • Moyens matériels • Ressources financières
<i>Valeurs de référence</i>	A déterminer par une étude de référence
<i>Valeurs cibles</i>	Au moins 50% des producteurs utilisant les intrants chimiques respectent les normes recommandées d'ici 2014
<i>Structures responsables</i>	<p>MAEP</p> <ul style="list-style-type: none"> • DAGRI (Chef de file) • D/Elevage • D/Pêches <p>MEPN</p> <ul style="list-style-type: none"> • DG/Environnement (Att : Point focal Polluants Organiques Persistants) • Agence Béninoise pour l'Environnement <p>MESRS (UAC et UP)</p> <ul style="list-style-type: none"> • FSA • DGAT
<i>Fréquence de publication</i>	Annuelle
<i>Niveau de désagrégation</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Communal • Départemental • National

<i>Méthodologie de calcul</i>	Effectif des producteurs utilisant les intrants chimique selon les prescriptions nationales / Effectif des producteurs utilisant les intrants chimiques
<i>Source des données de base</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activité CeRPA • Rapports d'activité CeCPA • Rapports d'enquêtes et d'études
<i>Coût estimatif de l'indicateur (quelques éléments de coût + données chiffrées)</i>	P.M.

ANNEXES

ANNEXE 1: LISTE DES PROJETS PIP 2008 MAEP (En Millions F CFA)

Programme 1 : Développement de l'Agriculture							
N°	Sous-Programmes/Projets	Source de financement	Coût total actualisé	Crédit voté 2007	Crédits de paiement 2008		
1	Appui aux Programmes de Recherches Agricoles de l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (APRA/INRAB)	Budget National	1 000	500	600		
		GTZ	1 180	85	500		
		DANIDA	2 048	400	356		
		FIDA	284	20	20		
		CIRAD	105	35	40		
Sous-total 1			4 617	1 040	1 516		
2	Projet de Diffusion du riz NERICA	Budget National	228	70	75		
		FAD (Prêt)	1 184	400	257		
		FAT (Don)	106	21	22		
		Sous-total 2			1 518	491	354
3	Formation Participative en Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs des cultures à travers les Champs-Écoles des Producteurs (GIPD/CEP)	Budget National	18	0	0		
		Pays-Bas	1 194	300	400		
		Sous-total 3			1 212	300	400
4	Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA)	Budget National	20 507,5	1 161	1 065		
	- Installation des jeunes dans les vallées : Ouémé - Mono - Niger	Budget National			500		
	- Appui au développement de la filière semences	Budget National	1 258,5	161	200		
	- Investissements dans les régions	Budget National			365		
	Sous-total 4			1 258,5	1 161	1 065	
5	Programme d'Appui au Développement du Secteur Agricole Phase II (PADSA II) : 1- Composante A : Appui au Secteur Privé Agricole 2- Composante B : Financement rural 3- Composante C : Appui au Développement communal (annulé) 4- Composante D : Appui Institutionnel au MAEP 5- Composante E : Appui à la Recherche Développement	Budget National	200	40	40		
		DANIDA	14 620,2	353	2 000,8		
		Sous-total 5			14 820,2	393	2 040,8
6	Programme de Développement des plantes à Racines et tubercules (PDRT)	Budget National	1 493	100	750		
		FIDA	8 895	925	116		
		BOAD	2 500	370	125		
		Sous-total 6			12 888	1 395	991
7	Projet d'Appui au Développement Rural des Départements du Mono et du Couffo (PADMOC)	Budget National	1 058	100	100		
		FAD	8 837	2 000	2 143,3		
		Sous-total 7			9 895	2 100	2 243,3
		Budget National	2 082	100	100		

8	Projet d'appui au développement rural de l'Ouémé (PADRO)	FAD	9 258	2 000	3 000
	Sous-total 8		11 340	2 100	3 100
9	Appui au Monde Rural de l'Atacora/Donga (PAMRAD)	Budget National	418	100	61
		Belgique	3 280	500	420
	Sous-total 9		3 698	600	481
10	Programme d'Appui au Développement Rural (PADER)	Budget National	951	75	100
		FIDA	5 002	400	1 100
	Sous-total 10		5 953	475	1 200
11	Projet de Sécurité Alimentaire par l'Intensification Agricole au Bénin (PSAIA)	Budget National	1 301	75	100
		BOAD	2 500	350	742
		FAO	50		50
	Sous-total 11		3 851	425	892
12	Projet d'Appui aux Dynamiques Productives (PADYP)	Budget National		30	25
		AFD	5 250	389	1 262
	Sous-total 12		5 250	419	1 287
13	Appui à la Gestion de la Fertilité des Sols	Budget National	1 063	200	150
	Sous-total 13		1 063	200	150
14	Projet d'Appui à la Filière Coton-Textile dans les quatre pays de l'initiative sectorielle sur le Coton	Budget National	709,125		25
		FAD	6 100		500
	Sous-total 14		6 809,125		525
15	Programme de Conservation et de Gestion des Ressources Naturelles : Composante Contribution KFW	KFW	2 575,89		1 000
	Sous-total 15		2 575,89		1 000
16	Projet d'aménagement des petits périmètres irrigués	Budget National	877	100	100
		BID	5 000	450	1715
	Sous-total 16		5 877	550	1 815
17	Aménagement hydro-agricole de la basse vallée du Fleuve Mono	Budget National	2 206	300	300
		BADEA	2 684	800	1 000
	Sous-total 17		4 890	1 100	1 300
18	Aménagement hydro-agricole de la vallée du Niger : Périmètre de la Sota	Budget National	1 160	300	260
		OPEP	2 250	400	814
		BADEA	2 390	700	1 334
	Sous-total 18		5 800	1 400	2 408
19	Renouvellement de l'équipement du périmètre irrigué de Malanville	Budget National	800	500	400
	Sous-total 19		800	500	400
20	Programme d'aménagement et d'entretien des pistes dans le Borgou et le Zou	Budget National	2 731	100	50
		UE	5 575	0	1 300
		AFD	6 300	0	0
	Sous-total 20		14 606	100	1 350
21	Projet de Promotion de la Mécanisation Agricole au Bénin (PPMA)	Budget National	2 072	545	10 500
	Sous-total 21		2 072	545	10 500

TOTAUX PROGRAMME 1	Budget National	41 084,625	4 496	14 801
	Extérieur	109 355,09	12 398	20 217,1
	Total	150439,715	16 894	35 018,1

Programme 2 : Développement de l'Elevage

N°	Sous-Programmes/Projets	Source de financement	Coût total actualisé	Crédit voté 2007	Crédits de paiement 2008
1	Appui au Développement de l'Aviculture Moderne (PADAM)	Budget National	1 170	300	300
	Sous-total 1		1 170	300	300
2	Projet d'Appui au Développement de l'Elevage (PADEL)	Budget National	2 260,5	300	625
	Sous-total 2		2 260,5	300	625
TOTAUX PROGRAMME 2		Budget National	4 285,5	850	925
		Extérieur			
		Total	4 285,5	850	925

Programme 3 : Développement de la Pêche et de l'Aquaculture

N°	Sous-Programmes/Projets	Source de financement	Coût total actualisé	Crédit voté 2007	Crédits de paiement 2008
1	Appui au Développement Participatif de la Pêche Artisanale (PADPPA)	Budget National	1 920	100	100
		FIDA	6 950	300	425
		FAD	6 470	300	425
	Sous-total 1		15 340	700	950
2	Appui au Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (PADPA)	Budget National	5 000	300	250
	Sous-total 2		5 000	300	250
3	Projet de Gestion Intégrée des Plantes Aquatiques Proliférantes en Afrique de l'Ouest (PGIPAP)	Budget National	616	100	100
		Don FAD	85,4		50
		Prêt FAD	1 058,96	400	302
	Sous-total 3		1 760,36	500	452
TOTAUX PROGRAMME 3		Budget National	7 536	500	450
		Extérieur	14 564,36	1 000	1 202
		Total	22 100,36	1 500	1 652

Programme 4 : Administration et Gestion du Secteur Agricole

N°	Sous-Programmes/Projets	Source de financement	Coût total actualisé	Crédit voté 2007	Crédits de paiement 2008
1	Renforcement des Capacités de Planification et de Suivi du Secteur Agricole (RCPS) :	Budget National	14 759,5	1 750	1 200
		Japon	225	182	211
		FAO			
	- Appui à la planification et suivi du secteur agricole				

	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'Elaboration d'un Système de Suivi-Evaluation axé sur les résultats - Appui à la Gestion des Ressources Humaines - Appui à la Gestion des Ressources Financières et Matérielles - Appui à l'Informatisation Intégrée du MAEP - Appui à la mise en œuvre des conseils agricoles - Etudes <ul style="list-style-type: none"> ▪ Promotion de l'Irrigation Privée au Bénin ▪ Appui au Développement Agricole de la Vallée de l'Ouémé ▪ Programme National de Sécurité Alimentaire 				
	Sous-total 1		14 984,5	1 932	1 411
2	Mise en place et renforcement des capacités des Centres Régionaux pour la Promotion Agricole (MPRC-CeRPA)/ Coordination Nationale et CeRPA	Budget National	16 016	2 000	1 240
	Sous-total 2		16 016	2 000	1 240
3	Construction et Equipement du Siège de l'INRAB	Budget National	2 345	20	670
	Sous-total 3		2 345	20	670
4	Recensement National de l'Agriculture	Budget National	4 980	300	1 300
	Sous-total 4		4 980	300	1 300
5	Installation des laboratoires de contrôle des normes pour l'exportation des produits halieutiques	Budget National	1 800	600	580
	Sous-total 5		1 800	600	580
6	Projet d'Appui à la Sécurisation des Revenus des exploitants Agricoles	Budget National			225
	Sous-total 6				225
7	Mise œuvre des fonctions critiques de l'Etat à la privatisation de la SONAPRA	Budget National			100
	Sous-total 7				100
TOTAUX PROGRAMME 4		Budget National	39 900,5	4 670	5 315
		Extérieur	39 901	182	211
		Projet terminé en 2007 : PAIMAF	542	101	
		Total	80 343,0	4 953	5 526

N.B. : Aspects GDT surlignés en vert

ANNEXE 2:

Tableau 2 : Evolution des crédits ouverts en dépenses en capital (Programmes et Projets) pour le MAEP de 2008 à 2009

Projets du portefeuille PIP 2008-2010	Budget 2008	Prévisions 2009 (b)	Ecart (c)=(b)-(a)	Observations
Renforcement des Capacités de Planification et de Suivi du Secteur	1 411 000	600 000	-811 000	
Mise en Place et Renforcement des Capacités des Centres Régionaux pour la Promotion Agricole	1 240 000	1 300 000	60 000	
Construction et Equipement du Siège de l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB)	670 000	500 000	-170 000	
Recensement National de l'Agriculture	1 300 000	1 538 000	238 000	
Installation des laboratoires de contrôle des normes pour l'exportation des produits halieutiques	580 000	500 000	-80 000	
Projet d'Appui à la Sécurisation des Revenus des exploitants Agricoles	225 000	275 000	50 000	
Mise œuvre des fonctions critiques de l'Etat à la privatisation de la SONAPRA	100 000	275 000	175 000	
Fonds d'Etablissement de la Mutuelle de Prévoyance Agricole		800 000	800 000	
Appui aux Programmes de Recherches Agricoles de l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (APRA/INRAB)	1 516 000	1 767 000	251 000	Aspects GDT
Projet Multinational de Diffusion du riz NERICA	354 000	535 000	181 000,00	Aspects GDT
Programme sous-régional de Formation Participative en Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs des cultures à travers les Champs-Ecoles des Producteurs (GIPD/CEP)	400 000	120 000	-280 000	Aspects GDT
Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA) / Création fermes semencières, Installation des Jeunes	1 065 000	800 000	-265 000	Aspects GDT
Programme d'Appui au Développement du Secteur Agricole Phase II (PADSA II)	2 040 800	3 925 000	1 884 200	
Programme de Développement des Plantes à Racines et Tubercules (PDRT)	991 000	275 000	-716 000	
Projet d'Appui au Développement Rural du Mono et du Couffo (PADMOC)	2 243 300	1 708 000	-535 300	
Projet d'appui au Développement rural de l'Ouémé (PADRO)	3 100 000	0	-3 100 000	
Projet d'Appui au Monde Rural dans l'Atacora/Donga (PAMRAD)	481 000	0	-481 000	
Programme d'Appui au Développement Rural (PADER)	1 200 000	2 100 000	900 000	Aspects GDT
Projet de Sécurité Alimentaire par l'Intensification Agricole (PSAIA)	892 000	850 000	-42 000	Aspects GDT
Projet d'Appui à la Dynamique Productive (PADYP)	1 287 000	1 388 000	101 000,0	

Appui à la Gestion de la Fertilité des Sols	150 000	0	-150 000	Aspects GDT
Projet d'Appui à la Filière Coton-Textile dans les quatre pays de l'initiative sectorielle sur le Coton	525 000	915 000	390 000	Aspects GDT
Programme de Conservation et de Gestion des Ressources Naturelles : Composante Contribution KFW	1 000 000	1 208 000	208 000	Aspects GDT
Projet d'Aménagement des Petits Périmètres Irrigués (PAPPI)	1 815 000	1 330 000	-485 000	Aspects GDT
Aménagement Hydro Agricole de la Basse Vallée du Fleuve Mono	1 300 000	1 300 000	0	Aspects GDT
Aménagement Hydro agricole de la Vallée du Niger : Périmètre de la Sota	2 408 000	1 000 000	-1 408 000	Aspects GDT
Renouvellement de l'équipement du périmètre irrigué de Malanville	400 000	400 000	0	
Programme d'Aménagement et d'Entretien des Pistes Rurales dans le Borgou et le Zou	1 350 000	0	-1 350 000	
Programme de Promotion de la Mécanisation Agricole au Bénin (PPMA)	10 500 000	8 589 000	-1 911 000	Aspects GDT
Projet d'Appui aux Filières Agricoles dans les Départements du Mono et du Couffo (FAFA)		1 458 000	1 458 000	Aspects GDT
Programme d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire (volets semences, engrais spécifiques et centrale d'achat d'intrants)		3 400 000	3 400 000	Aspects GDT
Aménagement de la Vallée de l'Ouémé		982 000	982 000	Aspects GDT
Appui à la Création des Fermes Semencières		501 000	501 000	
Appui au Développement de l'Aviculture Moderne (PADAM)	300 000	255 000	-45 000	
Projet d'Appui au Développement de l'Élevage (PADEL)	625 000	150 000	-475 000	
Projet de Développement des Filières Lait et Viande (PAFILAV)		2 000 000	2 000 000	Aspects GDT
Appui au Développement Participatif de la Pêche Artisanale (PADPPA)	950 000	3 122 000	2 172 000	Aspects GDT
Appui au Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (PADPAq)	250 000	210 000	-40 000	Aspects GDT
Programme de Gestion Intégrée des Plantes Aquatiques Proliférantes en Afrique de l'Ouest (PGIPAP)	452 000	440 000	-12 000	Aspects GDT
Projet d'Appui au Développement des Filières Halieutiques sur le Lac Ahémé (ADEFIH)		234 000	234 000	Aspects GDT
Total : Dépenses en Capital	43 121 100	46 750 000	3 366 900	
<i>Budget National</i>	<i>21 491 000</i>	<i>23 473 000</i>	<i>1 982 000</i>	
<i>Ressources Extérieures</i>	<i>21 630 100</i>	<i>23 277 000</i>	<i>1 646 900</i>	

Tableau 3 : Evolution des crédits ouverts en dépenses en capital (Programmes et Projets) pour le MEPN de 2008 à 2009

a) PNGE

N°	Libellés des projets	Source	Aut. de program.	2008	2009			Observations
					Etat	Dons	Prêts	
1	Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE)	BN	53 963,000	1 000,000	1 000,000	0,000		
		GTZ		60,000		65,000		
		PNUE		10,000		0,000		
		FEM		50,000		50,000		
		FMLPM		10,000		20,000		
		PNUD		70,000		150,000		
		TOTAL		1 200,000	1 000,000	285,000	0,000	
61	Personnel			24,000	24,000			
62	Achats de biens et services			792,500	592,500	285,000		
21	Immobilisations incorporelles			0,000	0,000			
22	Acquisitions et aménagement des sols et sous-sols			14,000	14,000			
23	Acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles			88,000	88,000			
24	Acquisitions et grosses réparations du matériel et mobilier			281,500	281,500			
25	Acquisition des équipements militaires			0,000	0,000			
26	Prises de participation - placements – cautionnement			0,000	0,000			
27	Transfert en capital			0,000	0,000			
2	Sous programme lutte contre la pollution atmosphérique	BN	5 673,870	600,000	300,000			
61	Personnel			20,000	20,000			
62	Achats de biens et services			130,000	110,000			
21	Immobilisations incorporelles			0,000	0,000			

N°	Libellés des projets	Source	Aut. de program.	2008	2009			Observations
					Etat	Dons	Prêts	
22	Acquisitions et aménagement des sols et sous-sols			0,000	0,000			
23	Acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles			0,000	0,000			
24	Acquisitions et grosses réparations du matériel et mobilier			450,000	170,000			
25	Acquisition des équipements militaires			0,000	0,000			
26	Prises de participation - placements – cautionnement			0,000	0,000			
27	Transfert en capital			0,000	0,000			
11	Projet d'Appui à l'Agglomération de Cotonou (PAACO) : Composante D: Lutte contre la pollution Atmosphérique	BN	656,000	0,000	15,000			
		FFEM	656,000	200,000		200,000		
		AFD	656,000	200,000		200,000		
61	Personnel			0,000	10,000	0,000		
62	Achats de biens et services			0,000	5,000	0,000		
21	Immobilisations incorporelles			0,000		0,000		
22	Acquisitions et aménagement des sols et sous-sols			0,000		0,000		
23	Acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles			0,000		0,000		
24	Acquisitions et grosses réparations du matériel et mobilier			400,000		400,000		
25	Acquisition des équipements militaires			0,000		0,000		
26	Prises de participation - placements – cautionnement			0,000		0,000		

N°	Libellés des projets	Source	Aut. de program.	2008	2009			Observations
					Etat	Dons	Prêts	
27	Transfert en capital			0,000		0,000		
13	Projet de Gestion Communautaire de la Biodiversité Marine et Côtière du Bénin	BN		200,000	100,000			
		FEM (Don)		250,000		500,000		
61	Personnel				4,250	22,000		
62	Achats de biens et services				80,000	364,500		
21	Immobilisations incorporelles				5,000	25,000		
22	Acquisitions et aménagement des sols et sous-sols					15,000		
23	Acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles					13,500		
24	Acquisitions et grosses réparations du matériel et mobilier				10,750	60,000		
25	Acquisition des équipements militaires					0,000		
26	Prises de participation - placements – cautionnement					0,000		
27	Transfert en capital					0,000		

b) PNGDRN

N°	Libellés des projets	Source	Aut. de program.	2008	2009		
					Etat	Dons	Prêts
1	Projet d'aménagement des massifs forestiers d'Agoua, des Monts Kouffé et de Wari Maro (PAMF)	BN	1 149,0	75,0	200,0	0,0	0,0
		BADEA	4 329,0	700,0	0,0	0,0	700,0
		FAD	8 223,0	700,0	0,0	0,0	0,0
61	Personnel				14,00		
62	Achats de biens et services				86,00		40,00

N°	Libellés des projets	Source	Aut. de program.	2008	2009		
					Etat	Dons	Prêts
21	Immobilisations incorporelles				0,00		0,00
22	Acquisitions et aménagement des sols et sous-sols				10,00		0,00
23	Acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles				90,00		660,00
24	Acquisitions et grosses réparations du matériel et mobilier				0,00		0,00
25	Acquisition des équipements militaires				0,00		0,00
26	Prises de participation - placements - cautionnement				0,00		0,00
27	Transfert en capital				0,00		0,00
2	Programme de Conservation et de Gestion des Parcs Nationaux (PCGPN)	BN	2 124,0	75,0	100,0		
		UE		0,0	0,0		
		GTZ		200,0	0,0		
61	Personnel				2,00		
62	Achats de biens et services				23,00		
21	Immobilisations incorporelles				0,00		
22	Acquisitions et aménagement des sols et sous-sols				0,00		
23	Acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles				30,00		
24	Acquisitions et grosses réparations du matériel et mobilier				45,00		
25	Acquisition des équipements militaires				0,00		
26	Prises de participation - placements - cautionnement				0,00		
27	Transfert en capital				0,00		
3	Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains (PGFTR)	BN	17 331,0	85,00	85,00	0,00	0,00
		IDA	13 650,0	1 500	0,00	0,00	1 500,00
		FEM/GEF	3 757,0	800,00	0,00	606,65	0,00
61	Personnel				5,00	22,70	108,00

N°	Libellés des projets	Source	Aut. de program.	2008	2009		
					Etat	Dons	Prêts
62	Achats de biens et services				80,00	523,30	1 137,000
21	Immobilisations incorporelles				0,00	0,00	0,00
22	Acquisitions et aménagement des sols et sous-sols				0,00	0,00	0,00
23	Acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles				0,00	51,05	90,000
24	Acquisitions et grosses réparations du matériel et mobilier				0,00	9,60	165,00
25	Acquisition des équipements militaires				0,00	0,00	0,00
26	Prises de participation - placements - cautionnement				0,00	0,00	0,00
27	Transfert en capital				0,00	0,00	0,00
4	Projet bois de feu phase (PBF-2)	BN	1 635,0	75,0	75,0	0,0	0,0
		FAD	9 355,0	1 000,0	0,0	0,0	2 000,000
61	Personnel				18,00		165,00
62	Achats de biens et services				47,00		725,00
21	Immobilisations incorporelles				0,00		0,00
22	Acquisitions et aménagement des sols et sous-sols				0,00		125,00
23	Acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles				0,00		725,00
24	Acquisitions et grosses réparations du matériel et mobilier				10,00		260,00
25	Acquisition des équipements militaires				0,00		0,00
26	Prises de participation - placements - cautionnement				0,00		0,00
27	Transfert en capital				0,00		0,00
5	Programme de Conservation et de Gestion des Ressources Naturelles (ProCGRN)	BN	985,0	50,0	75,0		
		RFA/GTZ	7 970,0	300,0	0,0	692,0	
61	Personnel				5,00	166	

N°	Libellés des projets	Source	Aut. de program.	2008	2009		
					Etat	Dons	Prêts
62	Achats de biens et services				10,00	249,0	
21	Immobilisations incorporelles				0,00	0,00	
22	Acquisitions et aménagement des sols et sous-sols				0,00	0,00	
23	Acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles				20,00	0,00	
24	Acquisitions et grosses réparations du matériel et mobilier				40,00	0,00	
25	Acquisition des équipements militaires				0,00	0,00	
26	Prises de participation - placements - cautionnement				0,00	277	
27	Transfert en capital				0,00	0	
6	Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales (PAGEFCOM)	BN	6 591,0	350,0	350,0	0,0	0,0
		FAD	26 533,0	2 011,960	0,0	0,0	2 333,0
		FAD		1 225,0	0,0	2 063,0	0,0
61	Personnel				50,00	0,00	590,34
62	Achats de biens et services				95,00	471,88	1 393,15
21	Immobilisations incorporelles				0,00	0,00	0,00
22	Acquisitions et aménagement des sols et sous-sols				0,00	1 591,12	0,00
23	Acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles				120,00	0,00	70,08
24	Acquisitions et grosses réparations du matériel et mobilier				85,00	0,00	279,43
25	Acquisition des équipements militaires				0,00	0,00	0,00
26	Prises de participation - placements - cautionnement				0,00	0,00	0,00
27	Transfert en capital				0,00	0,00	0,00
64	Transfert aux ménages				0,00	0,00	0,00
7	Projet de construction du siège du CENAGREF	BN	400,0	400,0	100,0		

N°	Libellés des projets	Source	Aut. de program.	2008	2009		
					Etat	Dons	Prêts
61	Personnel				3,00		
62	Achats de biens et services				19,00		
21	Immobilisations incorporelles				0,00		
22	Acquisitions et aménagement des sols et sous-sols				0,00		
23	Acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles				30,00		
24	Acquisitions et grosses réparations du matériel et mobilier				48,00		
25	Acquisition des équipements militaires				0,00		
26	Prises de participation - placements - cautionnement				0,00		
27	Transfert en capital				0,00		
8	Programme Spécial de Reboisement et de Restauration des Terres (PSRRT)	BN	10 000,0	359,0	400,0		
61	Personnel				130,00		
62	Achats de biens et services				160,00		
21	Immobilisations incorporelles				0,00		
22	Acquisitions et aménagement des sols et sous-sols				60,00		
23	Acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles				50,00		
24	Acquisitions et grosses réparations du matériel et mobilier				0,00		
25	Acquisition des équipements militaires				0,00		
26	Prises de participation - placements - cautionnement				0,00		
27	Transfert en capital				0,00		
9	Projet d'Appui au Développement des Aires Protégées	BN	4 220,0	0,0	119,00		

N°	Libellés des projets	Source	Aut. de program.	2008	2009		
					Etat	Dons	Prêts
61	Personnel				10,00		
62	Achats de biens et services				40,00		
21	Immobilisations incorporelles				0,00		
22	Acquisitions et aménagement des sols et sous-sols				0,00		
23	Acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles				34,00		
24	Acquisitions et grosses réparations du matériel et mobilier				35,00		
25	Acquisition des équipements militaires				0,00		
26	Prises de participation - placements - cautionnement				0,00		
27	Transfert en capital				0,00		